



MUTUALITÉ : s'unir pour protéger

2025

RAPPORT
ANNUEL

PROMUTUEL
ASSURANCE
CÔTE-EST

NORMAND MORIN

Président

ÉRIC DROUIN

Codirecteur général

SYLVAIN FAUCHON

Codirecteur général



MOT DU PRÉSIDENT ET DES CODIRECTEURS GÉNÉRAUX

Proclamée Année internationale des coopératives, 2025 nous a donné l'occasion de mettre en valeur la force et la pertinence de notre modèle mutualiste. Malgré une année caractérisée par un contexte économique difficile, nos équipes ont su faire rayonner nos valeurs de proximité, d'excellence, de responsabilisation, d'audace, de collaboration et d'agilité.

Cette année a également été marquée par les travaux préparatoires au regroupement stratégique de Promutuel Assurance Côte-Sud et de Promutuel Assurance de l'Estuaire, devenues Promutuel Assurance Côte-Est le 1^{er} janvier 2026. Ce changement reflète notre volonté d'assurer la pérennité de notre modèle d'affaires basé sur notre proximité dans les régions, sur la croissance rentable de nos activités ainsi que sur notre implication dans la communauté aussi bien sur notre territoire au Québec que dans les provinces de l'Atlantique.

Parallèlement, nos équipes se sont mobilisées pour répondre aux différents événements climatiques qui ont touché nos membres-assurés¹. Grâce à l'intégration de notre équipe d'indemnisation au Centre de services partagés de l'Est, nous avons pu mesurer l'importance de pouvoir compter sur une équipe spécialisée lors d'événements climatiques plus intenses.

Enfin, fidèles à notre volonté de poursuivre notre développement dans notre province et dans celles de l'Atlantique, nous avons continué de déployer notre offre de services et de faire rayonner notre organisation.

DES AMÉLIORATIONS CONCRÈTES POUR MIEUX VOUS SERVIR

En 2025, nous avons fait face à plusieurs défis, dont un arrêt de travail chez Postes Canada. Afin de garantir la continuité de nos services, nous avons enrichi l'Espace client en y intégrant de nouvelles fonctionnalités et en le rendant accessible à notre clientèle en assurance des entreprises, ainsi qu'aux assurées et assurés de nos partenaires au courtage. Parallèlement, nous avons implanté plusieurs outils technologiques et simplifié nos processus pour offrir une expérience à la hauteur des attentes de nos membres.

Enfin, puisque la paix d'esprit de nos membres demeure au cœur de notre mission, nous offrons maintenant une protection contre les dommages causés par des inondations. Cette nouvelle solution vient renforcer notre gamme de produits et soutenir davantage nos membres ainsi que notre réseau de distribution.

DES RÉSULTATS QUI REFLÈTENT L'ENGAGEMENT DES DEUX SOCIÉTÉS MUTUELLES

Sur le plan financier, l'année 2025 s'est terminée sur une note positive grâce à d'excellents résultats de nos deux sociétés mutuelles. Dans un contexte où l'industrie a subi d'importantes pressions, en raison des tendances du marché, et où nos équipes ont travaillé intensément à préparer notre regroupement, cette performance est d'autant plus remarquable.

Notre organisation est demeurée solide en s'adaptant aux changements et en prenant les bonnes décisions. Au terme de l'exercice financier de 2025, le volume des primes de Promutuel Assurance Côte-Sud était de 120 514 000 \$, soit une hausse de 5 % par rapport à 2024. Pour Promutuel Assurance de l'Estuaire, il se chiffrait à 105 383 000 \$, soit une hausse de 8 % comparativement à l'année précédente. Dans des secteurs où notre présence est déjà importante, nos équipes sont très heureuses des croissances continues observées.

En 2025, Promutuel Assurance Côte-Sud a comptabilisé un total de 63 984 000 \$ en indemnités versées à ses membres victimes d'un sinistre. Son taux de sinistres net, de 39,6 % en 2024, est de 48,9 % pour la dernière année. Promutuel Assurance de l'Estuaire a, pour sa part, enregistré un total de 60 805 000 \$ en indemnités à ses membres, soit une hausse de 31 % par rapport à 2024. L'excellence opérationnelle des deux sociétés mutuelles nous a permis de relever les défis de notre industrie tout en maintenant des standards élevés de qualité et d'efficacité.

À la lumière de ces données, Promutuel Assurance Côte-Sud dégage un résultat des activités d'assurance de 19 264 000 \$ et un excédent net de 19 551 000 \$. Pour Promutuel Assurance de l'Estuaire, ces indicateurs sont respectivement de 10 345 000 \$ et de 6 034 000 \$. Ces résultats illustrent l'efficacité de nos stratégies qui allient croissance et rentabilité.

UN DÉVOUEMENT QUI EN DIT LONG

Nous tenons à remercier chaleureusement nos administratrices et nos administrateurs, notre personnel ainsi que nos cabinets de courtage partenaires, au Québec et au Nouveau-Brunswick, qui incarnent nos valeurs mutualistes jour après jour. Grâce à votre dévouement, nous conservons encore cette année notre titre d'assureur grand public le plus recommandé au Québec³. Cette distinction reflète notre force et notre volonté commune de bâtir un avenir durable et solidaire.



1. Pour alléger la lecture de notre rapport annuel, nous avons privilégié l'utilisation du terme « membre » pour désigner l'ensemble de nos membres-assurées et de nos membres-assurés.
2. Cette mesure est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure conforme la plus comparable « Revenus des activités d'assurance » est présentée dans l'« État consolidé du résultat global ».
3. Promutuel Assurance est l'assureur grand public le plus recommandé d'après un sondage réalisé par SOM du 22 mai au 3 juin 2025 auprès d'adultes québécois détenant une assurance auto ou habitation émise par un assureur de dommages autorisé à exercer au Québec.

PERFORMANCE 2025

PROMUTUEL ASSURANCE CÔTE-SUD

120,5 M\$

en primes souscrites*
(croissance des primes : 5 %)

19,3 M\$

Résultat
des activités
d'assurance

48,9 %

Taux de
sinistres net

19,6 M\$

Résultat net

80,8 %

Taux combiné
net

207 M\$

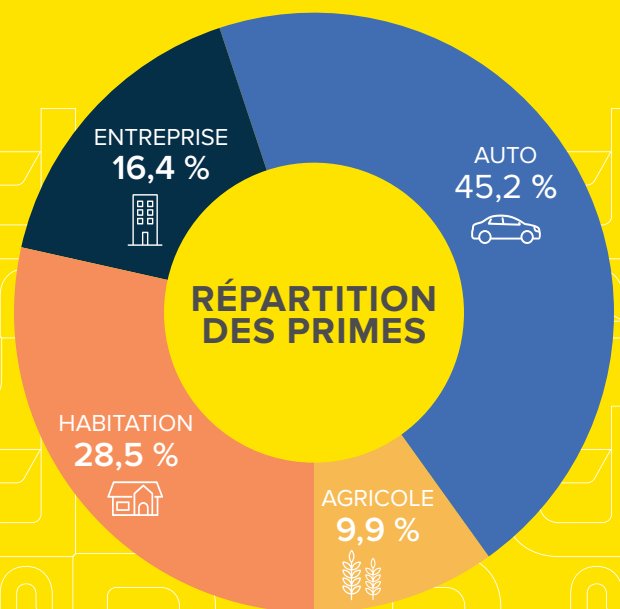
Avoir des
membres

504 %

Ratio TCM
(test du capital minimum)

67 323

Membres



PROMUTUEL ASSURANCE DE L'ESTUAIRE

105,4 M\$
en primes souscrites*
(croissance des primes : 8 %)

10,3 M\$
Résultat
des activités
d'assurance

52,7 %
Taux de
sinistres net

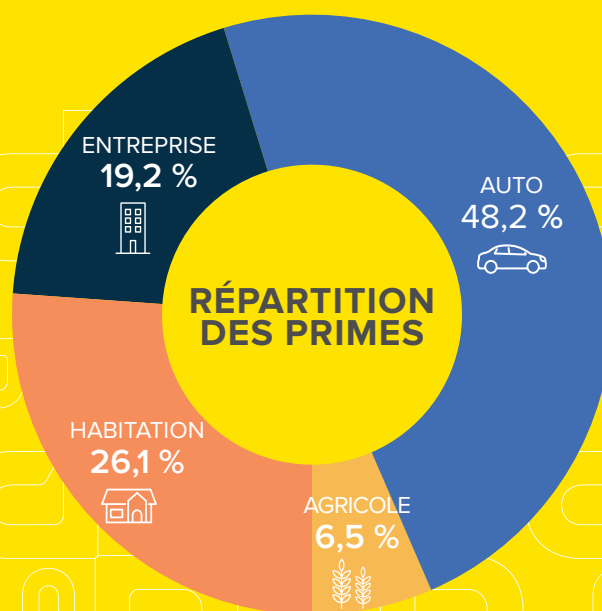
6 M\$
Résultat net

89,7 %
Taux combiné
net

106,1 M\$
Avoir des
membres

393 %
Ratio TCM
(test du capital minimum)

48 153
Membres



*Cette mesure financière est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure la plus comparable, « Revenus des activités d'assurance », est présentée dans la section « État consolidé du résultat global » du Rapport financier 2025.

+ DE 14 926 755 \$

EN DONNS, EN COMMANDITES ET EN RISTOURNES

DONT 13 300 000 \$ QUI SERONT VERSÉS EN RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2026

UNE ÉQUIPE PRÉSENTE, ENGAGÉE ET SOLIDAIRE

Nos valeurs mutualistes inspirent notre équipe à agir concrètement pour notre collectivité. Chaque année, nous appuyons avec cœur des causes, des organismes et des événements qui contribuent au bien-être social et économique de notre région. C'est notre façon à nous de faire preuve d'engagement et de solidarité!



EN 2025, PROMUTUEL ASSURANCE

CÔTE-SUD A, NOTAMMENT, APPUYÉ LA MISSION DE :

- La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis;
- Les Frigos Pleins;
- L'AsSortie Bellechasse (L'Association des personnes handicapées de Bellechasse);
- La Maison La Frontière;
- Le Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup.

PROMUTUEL ASSURANCE DE L'ESTUAIRE A,

POUR SA PART, SOUTENU :

- Les sentiers du parc Beauséjour et du Littoral;
- La Fondation de la santé du Témiscouata;
- L'organisme Moisson Rimouski-Neigette;
- Le Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Gaspésie;
- L'Entraide communautaire des Îles;
- Et plus encore!

UNE RISTOURNE POUR VOUS DIRE MERCI

Pour souligner nos résultats exceptionnels, et vous remercier de votre confiance, notre conseil d'administration a le plaisir d'annoncer le versement d'une ristourne totalisant plus de 13 300 000 \$. Cette ristourne sera répartie entre l'ensemble des membres qui détenaient une police d'assurance en vigueur au 31 décembre 2025. De plus, une somme de 3 000 000 \$ sera versée dans la réserve prévue pour notre programme de ristourne communautaire.







PROMUTUEL

ASSURANCE

CÔTE-EST



MUTUALITÉ : s'unir pour protéger

2025

RAPPORT
FINANCIER

PROMUTUEL
ASSURANCE
CÔTE-SUD

Gouvernance

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour offrir une structure et un encadrement efficaces permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En s'appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, le Groupe Promutuel garantit à ses membres une gestion saine, prudente et performante de ses activités. Pour ce faire, il s'est doté de normes de gouvernance qui font état des politiques et des processus établis et qui régissent ses façons de faire et d'être.

Rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration et de la direction

Les membres du conseil d'administration et de la direction doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir leurs rôles, leurs responsabilités et leurs devoirs.

Gestion du risque d'entreprise

Notre société mutuelle dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration détermine les niveaux de tolérance au risque. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Les contrôles internes de notre société mutuelle sont efficaces et efficaces. Ils reposent notamment sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment l'audit externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, un comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique, notre société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Le comité d'éthique procède par ailleurs annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance de notre société mutuelle inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation de la gouvernance basés sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé du résultat global	7
État consolidé des variations des capitaux propres	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10

Administrateurs

En date du 31 décembre 2025, les 67 323 membres-assurés de Promutuel Assurance Côte-Sud sont représentés au conseil d'administration par :

Normand Morin, président	Lévis
Françoise Pettigrew* °	Saint-Antonin
Annie Gagnon, 1 ^{re} vice-présidente	Montmagny
Ghislain Bélanger* °	Trois-Pistoles
Julie Bélanger**	Sainte-Félicité-de-L'Islet
Jacques Bérubé* °	Trois-Pistoles
Nicolas Castonguay, 2 ^e vice-président	Saint-Roch-des-Aulnaies
Bernard Ouellet**	Saint-Antonin
René Goupil**	Saint-Gervais
Dominic Roy**	Saint-Gervais
Alain Talbot* °	Saint-Paul-de-Montminy
Manon Talbot* °	Saint-Vallier

* Membre du comité d'audit

** Membre du comité d'éthique

° Membre du comité de placement

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers consolidés et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes IFRS de comptabilité.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la Loi sur les assureurs, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état consolidé de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2025 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le codirecteur général,



Sylvain Fauchon

Lévis, le 24 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener de la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 25 février 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A129086

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers consolidés de Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale, préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Pierre Lepage
Fellow, Institut canadien des actuaires

Québec, le 24 février 2026

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Placements		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 751	11 524
Placements (Note 5)	<u>215 094</u>	<u>191 457</u>
	228 845	202 981
Débiteurs (Note 7)	451	572
Actifs d'impôt exigible	2 028	-
Actifs au titre des traités de réassurance détenus (Note 8)	11 762	9 605
Actif au titre des régimes de retraite (Note 9)	1 355	267
Autres éléments d'actif	114	29
Actifs au titre du droit d'utilisation (Note 11)	91	167
Immobilisations corporelles (Note 12)	4 781	4 697
Immobilisations incorporelles (Note 13)	13 250	15 072
Goodwill (Note 14)	5 785	5 785
	<u>268 462</u>	<u>239 175</u>
PASSIF		
Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 8)	41 642	31 641
Créditeurs et frais courus (Note 15)	9 183	8 250
Passifs d'impôt exigible	-	2 583
Passif au titre des régimes de retraite (Note 9)	-	512
Passifs d'impôt différé (Note 10)	10 500	9 816
Obligations locatives (Note 11)	98	175
Parts sociales (Note 16)	61	61
	<u>61 484</u>	<u>53 038</u>
CAPITAUX PROPRES		
Surplus d'apport	97 389	97 389
Ristourne communautaire (Note 18)	1 103	2 100
Excédents non répartis	105 025	84 477
Cumul des autres éléments du résultat global (Note 19)	3 461	2 171
	<u>206 978</u>	<u>186 137</u>
	<u>268 462</u>	<u>239 175</u>

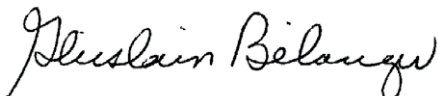
Engagements et éventualités (Note 21)

Événements postérieurs à la date de clôture (Note 34)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Normand Morin, président



Ghislain Bélanger, président du comité d'audit

État consolidé du résultat global

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2025	2024
	\$	\$
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance (Note 8)	121 364	112 932
Charges afférentes aux activités d'assurance (Note 8)	<u>(101 001)</u>	<u>(78 531)</u>
	20 363	34 401
Résultat des traités de réassurance détenus		
Cession de réassurance sur les primes (Note 8)	(15 960)	(15 518)
Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus (Note 8)	<u>14 861</u>	<u>5 140</u>
	(1 099)	(10 378)
Résultat net des activités d'assurance	19 264	24 023
Résultat d'investissement		
Revenus de placement (Note 23)	20 015	22 287
Dépenses de placement (Note 23)	(94)	(85)
Frais financiers	<u>(22)</u>	<u>(107)</u>
	19 899	22 095
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance (Note 8)	(681)	(1 008)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance (Note 8)	<u>373</u>	<u>246</u>
	(308)	(762)
Résultat financier net	19 591	21 333
Autres revenus (frais) d'opération		
Autres revenus (Note 24)	715	439
Autres frais (Note 25)	<u>(6 227)</u>	<u>(5 052)</u>
	(5 512)	(4 613)
Résultat avant impôts et ristourne	33 343	40 743
Ristourne aux membres (Note 26)	<u>7 100</u>	<u>6 900</u>
	26 243	33 843
Résultat avant impôts	26 243	33 843
Charge d'impôts sur le résultat (Note 10)	<u>6 692</u>	<u>8 658</u>
Résultat net	19 551	25 185
RÉSULTAT GLOBAL		
Résultat net	19 551	25 185
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nets des impôts de 28 \$ (86 \$ en 2024)	77	250
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, nets des impôts de (6) \$ (0 \$ en 2024)	<u>(16)</u>	<u>(8)</u>
	61	242
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite, nets des impôts de 443 \$ (536 \$ en 2024)	1 229	1 483
Total des autres éléments du résultat global	<u>1 290</u>	<u>1 725</u>
Résultat global	20 841	26 910

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Ristourne commu- nautaire	Surplus d'apport	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global		Total
				Gains (pertes) sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2023	\$ 500	\$ 16 847	\$ 60 892	\$ -	\$ 446	\$ 78 685
Résultat global	-	-	25 185	242	1 483	26 910
Affectation de réserve (Note 18)	2 100	-	(2 100)	-	-	-
Utilisation de réserve (Note 18)	(500)	-	500	-	-	-
Regroupement d'entreprise (Note 33)	-	80 542	-	-	-	80 542
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	2 100	97 389	84 477	242	1 929	186 137
Résultat global	-	-	19 551	61	1 229	20 841
Affectation de réserve (Note 18)	(418)	-	418	-	-	-
Utilisation de réserve (Note 18)	(579)	-	579	-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 103	97 389	105 025	303	3 158	206 978

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat avant impôts	26 243	33 843
Impôts sur le résultat recouvrés (payés)	(11 084)	(10 862)
Ajustements pour:		
Frais (revenus) au titre des contrats d'assurance (Note 8)	(19 682)	(33 393)
Frais (revenus) au titre des traités de réassurance (Note 8)	726	10 132
Amortissement des immobilisations corporelles	243	420
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 822	1 756
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	76	70
Pertes (gains) sur placements réalisés	(605)	(475)
Pertes (gains) sur placements non réalisés	(17 595)	(19 363)
Frais relatifs aux régimes de retraite	805	999
Revenus capitalisés sur les placements	(174)	(232)
Intérêts sur les obligations locatives	9	12
	<u>(19 216)</u>	<u>(17 093)</u>
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Actifs au titre des traités de réassurance (Note 8)	(2 883)	(8 295)
Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 8)	29 683	26 635
Débiteurs	121	(14)
Autres éléments d'actif	(85)	28
Créditeurs et frais courus	993	6 464
Cotisations aux régimes de retraite	(733)	(716)
	<u>7 880</u>	<u>7 009</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions		
Placements	(14 416)	(26 674)
Immobilisations corporelles	(327)	(32)
Regroupement d'entreprises déduction faite de la trésorerie acquise (Note 33)	(60)	(538)
Dispositions		
Placements	9 236	13 475
Trésorerie acquise lors du regroupement d'entreprises déduction (Note 33)	-	6 045
	<u>(5 567)</u>	<u>(7 724)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'obligations locatives	(86)	(74)
	<u>(86)</u>	<u>(74)</u>
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 227	(789)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	11 524	12 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>13 751</u>	<u>11 524</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 Statut et nature des activités

Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs (Québec), pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 113, route du Président-Kennedy, Lévis, (Québec), G6V 6C8, Canada.

2 Méthodes comptables significatives

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité. Les méthodes comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 24 février 2026.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des postes suivants:

À la juste valeur:

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Selon IFRS 17, *Contrats d'assurance* :

- Actifs au titre des traités de réassurance détenus;
- Passifs au titre des contrats d'assurance.

L'état consolidé de la situation financière est présenté par ordre de liquidité. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes afférentes.

Consolidation

La Société présentait des états financiers consolidés avec sa filiale Assurances Beaulieu CAD inc., détenue à 100%, jusqu'à sa liquidation le 18 décembre 2025. La perte de contrôle a été constatée à la date de liquidation, et les actifs, passifs, produits et charges de la filiale ont été consolidés jusqu'à cette date. À compter de la perte de contrôle, aucun élément de la filiale n'est inclus dans les présents états financiers. Les données comparatives demeurent consolidées puisqu'elles reflètent la situation de l'exercice précédent, durant lequel la Société exerçait encore le contrôle sur la filiale.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire.

Informations sur les méthodes comptables significatives

Les informations sur les méthodes comptables significatives décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à tous les exercices présentés dans ces états financiers consolidés, à moins d'indications contraires.

Instruments financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les fins de classement de l'actif financier, la Société détermine si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt se compose principalement d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée et pour les autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, l'actif doit être classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Modèle économique

Le modèle économique reflète la manière dont la Société gère ses actifs financiers afin d'atteindre ses objectifs. L'appréciation du modèle économique requiert l'exercice du jugement afin de déterminer si les flux de trésorerie qui seront issus de ces actifs découleront de la perception de flux de trésorerie contractuels, de la vente d'actifs financiers ou des deux.

Les actifs financiers peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

Coût amorti

Les actifs évalués ultérieurement au coût amorti sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les actifs de cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat net.

À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers de cette catégorie sont détenus dans un modèle économique visant à la fois la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux correspondent uniquement à des paiements de principal et d'intérêts. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés sont reclassés au résultat net pour les instruments d'emprunt, tandis que pour les instruments de capitaux propres désignés irrévocablement à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ils sont transférés directement dans les capitaux propres sans recyclage en résultat.

À la juste valeur par le biais du résultat net

Par défaut, tous les actifs qui n'entrent pas dans les catégories précédentes sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont comptabilisées au résultat net au poste revenus de placement.

Classement et évaluation des passifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net.

Les instruments financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Dépôts à terme	Coût amorti
Prêts	Coût amorti
Obligations	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Actions ordinaires	À la juste valeur par le biais du résultat net
Actions privilégiées	À la juste valeur par le biais du résultat net
Sociétés en commandite	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel	À la juste valeur par le biais du résultat net
Fonds de croissance stratégique	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel	À la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Coût amorti
Créditeurs et parts sociales	Coût amorti

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits à titre de frais financiers dans le résultat net au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et passifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont inclus dans leur valeur comptable initiale et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais financiers que la Société engage sont constitués principalement des honoraires de gestion, des frais de garde et des coûts de transaction. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

Achat ou vente avec délai de livraison normalisé

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au résultat net selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque la Société échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, la Société comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Si la modification n'est pas substantielle, la différence entre la valeur comptable du passif avant la modification et la valeur actualisée des flux de trésorerie après modification doit être comptabilisée en résultat net à titre de profit ou perte sur modification dans les *Revenus de placement*.

Dépréciation d'actifs financiers

La norme IFRS 9, *Instruments financiers*, présente un modèle de dépréciation unique fondé sur les pertes de crédit attendues qui repose sur les variations de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Ce modèle est appliqué aux actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues se fonde sur un modèle de dépréciation à trois phases :

- 1) Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée.
- 2) Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée.
- 3) Pour les instruments financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier continue d'être comptabilisée.

Évaluation et comptabilisation des pertes de crédits attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance (c'est-à-dire l'ampleur des pertes si la défaillance se produit) et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives, comme il est indiqué ci-dessus. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Si, pour la période de présentation de l'information financière précédente, la Société évalue la correction de valeur pour pertes de l'instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, mais qu'elle détermine à la date de clôture de la période considérée que les conditions relatives aux pertes de crédit attendues pour durée de vie ne sont plus remplies, elle évalue la correction de valeur pour pertes à la date de clôture de la période considérée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, sauf pour les actifs pour lesquels la méthode simplifiée a été utilisée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la JVAERG et au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

La Société comptabilise une correction de valeur et un ajustement correspondant à la valeur comptable des actifs financiers par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en obligations qui sont évalués à la JVAERG, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERG, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état consolidé de la situation financière.

Pour les instruments financiers autres que les débiteurs, la Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, la Société tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

La Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté.

La Société considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Impôts

La Société comptabilise les impôts sur le résultat global suivant la méthode axée sur l'état consolidé de la situation financière. La provision pour impôts sur le résultat global comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé, calculé sur une base non actualisée, découle des changements durant l'année des écarts temporaires cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat global, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat global.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs, dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Avantages du personnel

Salaires et avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires et les commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, ses institutions liées et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la Société participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des années de service les mieux rémunérées. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état consolidé des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les frais financiers.

Les gains (pertes) actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les gains (pertes) actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés au résultat net.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite. L'actif de chaque régime est comptabilisé à sa juste valeur et est détenu dans une caisse de retraite en fiducie distincte.

Contrats d'assurance

Classement des contrats

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. Les contrats émis par la Société sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance important pour une autre partie (le « titulaire de la police ») en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») porte préjudice au titulaire. Le risque d'assurance est important si un événement assuré peut donner lieu au paiement de sommes supplémentaires importantes par la Société au titulaire dans n'importe quel scénario possédant une substance commerciale – même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou que l'espérance mathématique des flux de trésorerie éventuels actualisés ne représente qu'une faible part de l'espérance mathématique des flux de trésorerie actualisés restants du contrat d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance important en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit. Cette évaluation est effectuée pour chaque contrat, à la date d'émission du contrat. En procédant à cette évaluation, la Société prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Les contrats d'assurance émis et de réassurance détenus par la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

Regroupement d'un ensemble ou d'une série de contrats

Il arrive que la Société conclut deux ou plusieurs contrats en même temps avec les mêmes contreparties ou avec des contreparties qui lui sont liées, pour exercer un effet commercial d'ensemble. La Société comptabilise un tel ensemble de contrats comme un seul contrat d'assurance lorsque cela reflète la substance des contrats. Pour procéder à cette évaluation, la Société se demande si :

- Les droits et obligations diffèrent selon que les contrats sont examinés collectivement ou individuellement;
- La Société est incapable d'évaluer un contrat sans tenir compte de l'autre.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Séparation des composantes

La Société examine ses contrats d'assurance et de réassurance pour déterminer s'ils contiennent des composantes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. Les contrats de la Société ne comprennent aucune composante distincte nécessitant une séparation.

Niveau de regroupement des contrats

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats, auxquels sont appliquées les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la Société sépare les contrats en fonction de leur date d'émission. Une cohorte contient tous les contrats qui ont été émis au cours d'une période de 12 mois. Chaque cohorte est ensuite subdivisée en trois groupes de contrats, soit les :

- Contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
- Contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- Autres contrats, s'il existe de tels contrats.

La Société exerce son jugement pour déterminer les contrats pouvant être regroupés ensemble afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats. En l'absence de telles informations, la Société évalue chaque contrat individuellement. La composition des groupes établis lors de la comptabilisation initiale n'est pas réévaluée par la suite.

La Société suppose qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. La Société évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

Comptabilisation

La Société comptabilise les groupes de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire d'un contrat du groupe devient exigible;
- La date à laquelle un groupe de contrats devient déficitaire.

La Société comptabilise les groupes de contrats de réassurance à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- La date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Périmètre des contrats

L'évaluation du groupe de contrats d'assurance comprend l'ensemble des flux de trésorerie futurs qui devraient être compris dans le périmètre de chacun des contrats d'assurance du groupe.

Afin de déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat, la Société doit analyser à la fois ses droits et obligations substantiels découlant des modalités du contrat et découlant également des lois et règlements applicables ainsi que des pratiques commerciales habituelles. La Société détermine que les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle la Société a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Méthodes d'évaluation des contrats d'assurance

La Société applique la méthode de la répartition des primes (« MRP ») à tous ses contrats d'assurance. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue le passif au titre de la couverture restante au montant des primes reçues en trésorerie. Les primes dues à la Société pour des services prévus aux contrats d'assurance déjà fournis au cours de la période, mais qui n'ont pas encore été reçues à la fin de la période de présentation de l'information financière, sont incluses dans le passif au titre de la couverture restante. La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ultérieure correspond à la valeur comptable au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des primes reçues au cours de la période et du montant comptabilisé en revenus des activités d'assurance pour les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de cette période.

La Société a déterminé que ses contrats d'assurance, dont la période de couverture ne dépasse pas un an, ne comportent pas de composant financement important. La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier de tels contrats d'assurance.

La valeur comptable du passif au titre des sinistres survenus est évaluée en appliquant le modèle général. Après la comptabilisation initiale, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance inclut une estimation du passif au titre des sinistres survenus à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus comprend l'obligation de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits et les autres charges afférentes aux activités d'assurance découlant de services passés et comprend l'obligation liée aux sinistres survenus, mais non encore déclarés. L'estimation actuelle du passif au titre des sinistres survenus comprend les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services actuels et passés affectés au groupe à la date de clôture.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont les estimations actuelles, objectives et pondérées par les probabilités, de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, y compris un ajustement au titre du risque non financier. Pour arriver à une moyenne pondérée selon les probabilités, la Société tient compte de divers scénarios pour envisager l'éventail complet des résultats possibles, en prenant en considération l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers et les coûts liés aux technologies. La Société a amorti ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la MRP, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus et de l'élément de perte compris dans le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Si les faits et les circonstances indiquent que certains contrats peuvent être déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ou que le groupe de contrats est devenu déficitaire, la Société procède à une évaluation quantitative pour déterminer si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminé selon la MRP est inférieure aux flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante déterminés selon le modèle général. Un élément de perte, déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette et est inclus dans le passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte peut être atténué par un composant recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Traités de réassurance détenus

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque d'assurance. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à un réassureur. La Société présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé du résultat global afin de démontrer les obligations à l'endroit des titulaires de polices ainsi que l'importance du risque de crédit associé aux opérations de réassurance.

Les traités de réassurance détenus sont comptabilisés conformément à IFRS 17 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'assurance. Cela comprend la condition selon laquelle le contrat doit transférer un risque d'assurance important. Les traités de réassurance ne transfèrent un risque d'assurance important que s'ils transfèrent au réassureur la quasi-totalité du risque d'assurance afférent à la portion réassurée des contrats d'assurance sous-jacents, et ce, même s'ils n'exposent pas l'émetteur (le réassureur) à une possibilité de perte importante.

Pour regrouper les traités de réassurance détenus, la Société délimite les portefeuilles de la même manière qu'elle délimite les portefeuilles de contrats d'assurance sous-jacents émis. La Société considère qu'elle ne détient qu'un seul portefeuille de réassurance distinct.

La Société répartit dans trois groupes les traités de réassurance détenus composant un portefeuille :

- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, génèrent un profit net;
- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de générer par la suite un profit net;
- Tout contrat de réassurance restant détenu dans le portefeuille.

La Société applique la MRP à tous ses traités de réassurance détenus. La Société applique les mêmes méthodes comptables pour évaluer un groupe de traités de réassurance détenus que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

En vertu de la MRP, l'évaluation initiale de l'actif au titre de la couverture restante est égale à la prime de réassurance payée. La Société évalue le montant relatif aux services restants en répartissant la prime payée sur la période de couverture du groupe. Pour tous les traités de réassurance détenus, cette répartition est effectuée en fonction de l'écoulement du temps.

La Société suppose que les traités de réassurance détenus dans chaque portefeuille ne donneront pas lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire.

Lorsque les traités de réassurance détenus couvrent un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, la Société ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante et comptabilise un profit lorsque, au cours de la même période, elle comptabilise une perte à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. La comptabilisation de ce profit donne lieu à la comptabilisation du composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de traités de réassurance détenus.

Modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise un contrat d'assurance si, et seulement si, le contrat est :

- Éteint soit lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée;
- Modifié et la modification apportée satisfait aux critères de décomptabilisation.

La Société ajuste les revenus des activités d'assurance de manière prospective à compter de la date de modification du contrat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Présentation

Chacun des portefeuilles de contrats d'assurance, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément à l'état consolidé de la situation financière, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif.

La Société ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le risque financier et le risque non financier. Elle inscrit la totalité de la variation dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Comptabilisation des revenus

Puisque la Société applique la MRP, elle comptabilise les revenus des activités d'assurance de la période en fonction de l'écoulement du temps, en répartissant les encaissements de primes attendus, y compris les ajustements liés à l'expérience découlant des primes, entre les périodes de service. Toutefois, lorsque le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, les encaissements de primes sont répartis en fonction du rythme attendu de charges afférentes aux activités d'assurance engagées.

Comme la Société fournit des services d'assurance en vertu d'un groupe de contrats d'assurance émis, elle réduit son passif au titre de la couverture restante et comptabilise des revenus des activités d'assurance, qui sont évalués au montant de la contrepartie à laquelle la Société estime avoir droit en échange de ces services.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Résultat net des traités de réassurance détenus

Les revenus ou les charges liés aux traités de réassurance détenus sont répartis entre les deux montants suivants :

- Cession de réassurance sur les primes ;
- Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus.

Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance

Les revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance reflètent l'incidence de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations d'un groupe de contrats d'assurance et d'un groupe de traités de réassurance détenus.

La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier des contrats d'assurance dont la période de couverture ne dépasse pas un an.

Groupement des assureurs automobiles

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise l'accès à l'assurance automobile à tous. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des méthodes comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation.

Les terrains ne sont pas amortis puisque leur durée de vie est considérée comme indéterminée. Le coût des actifs est amorti complètement sur leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins de calcul de l'amortissement :

Catégorie	Durée
Bâtisse	40 ans
Mobilier-équipement	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Automobile	5 ans

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement et les gains ou pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût des actifs est amorti complètement sur leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins de calcul de l'amortissement :

Catégorie	Durée
Clientèle	3 et 10 années police

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement de la clientèle et les gains ou les pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif identifiable net de la société acquise. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie ("UGT") ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Toute perte de valeur possible du goodwill est mesurée en comparant le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable et est comptabilisée dans les résultats nets. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Contrats de location

À la date de passation du contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur des périodes allant de 1 à 3 ans.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat. La Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés dans les frais de façon linéaire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont présentés distinctement dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. La charge d'intérêt est présentée aux résultats dans les « Frais financiers » et l'amortissement de l'actif au titre de droit d'utilisation est présenté dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsque la dépense est attribuable aux activités d'assurance; sinon elle est présentée dans les « Autres frais ».

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

Parts sociales

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

Capitaux propres

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers à la JVAERG et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Le surplus d'apport correspond à la juste valeur des actifs nets transférés par une mutuelle lors d'une fusion de deux Sociétés mutuelles.

Devises étrangères

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus de placement, à l'exception des instruments financiers classés à la JVAERG qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

Opérations avec les institutions du groupe Promutuel

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers consolidés.

Regroupement d'entreprises

Le regroupement d'entreprises est comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris sont évalués à leur juste valeur. Les coûts liés aux acquisitions sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des frais. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables

Les états financiers consolidés requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation de la dépréciation. Également, les contrats d'assurance et de réassurance nécessitent le recours au jugement dans plusieurs situations, tel que décrites ci-dessous.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction (suite)

Contrats d'assurance et de réassurance

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, portés par la direction lors de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Appréciation de l'importance du risque d'assurance :

La Société exerce son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance important à l'émetteur. Un contrat transfère un risque d'assurance important si, et seulement si, un événement assuré peut amener la Société à payer des sommes supplémentaires qui sont importantes et ce, même si l'événement assuré est extrêmement improbable. L'appréciation de la question de savoir si les sommes supplémentaires à payer à la survenance d'un événement assuré sont importantes et s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée fait appel à des jugements importants et se fait contrat par contrat, au moment de la comptabilisation initiale.

Combinaison de contrats d'assurance :

Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance exercent, ou sont destinés à exercer, un effet commercial d'ensemble, la Société examine si les droits et obligations sont différents selon qu'ils sont pris en considération de façon collective ou individuelle et si la Société n'est pas en mesure d'évaluer un contrat sans prendre l'autre en considération.

Séparation des composants non assurantiels des contrats d'assurance :

La Société émet certains contrats d'assurance qui comportent plusieurs éléments en plus de la prestation du service de couverture d'assurance. Certains de ces éléments doivent être séparés et comptabilisés en appliquant d'autres normes, tandis que d'autres éléments sont évalués selon le modèle d'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer si les composants satisfont aux critères de séparation et s'ils doivent être séparés, la Société porte des jugements importants.

Séparation des composants assurance d'un contrat d'assurance :

La Société émet des contrats d'assurance qui offre au titulaire une protection contre différents types de risques d'assurance dans un seul contrat. L'IFRS 17 n'exige pas ni ne permet la séparation des composants d'un contrat d'assurance à moins que la forme juridique d'un contrat unique ne reflète pas la substance de ses droits et obligations contractuels. Dans ce cas, des éléments d'assurance distincts doivent être comptabilisés. La réfutation de la présomption que le « contrat seul » constitue l'unité de comptabilisation nécessite un jugement important et n'est pas un choix de méthode comptable. Afin de déterminer si un contrat reflète ou non sa substance, la Société étudie l'interdépendance entre les divers risques couverts, la capacité de tous les composants d'arriver à échéance indépendamment les uns des autres, et la capacité d'établir un prix et de vendre les composants séparément.

Détermination du périmètre du contrat :

L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance englobe tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre du contrat. Pour déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, la Société tient compte de ses droits et obligations substantiels découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires, et de ses pratiques commerciales habituelles. Les flux de trésorerie sont considérés comme hors du périmètre du contrat si la Société a la capacité pratique de modifier le prix d'un contrat existant en fonction de la réévaluation des risques et si le prix de la couverture du contrat jusqu'à la date de réévaluation tient uniquement compte des risques s'étendant jusqu'à la prochaine date de réévaluation. La Société exerce son jugement pour déterminer si elle a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement tous les risques posés par le contrat ou le portefeuille. La Société tient compte des restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire lorsqu'elle procède à son appréciation et exerce son jugement pour déterminer si ces restrictions ont une substance commerciale.

Identification des portefeuilles :

La Société définit un portefeuille comme un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats appartenant à une même ligne de produits devraient faire partie d'un même portefeuille, car ils comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. L'exercice du jugement est requis pour identifier les risques similaires et déterminer comment les contrats sont gérés.

Niveau de regroupement :

La Société exerce son jugement pour faire la distinction entre les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats rentables.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction (suite)

Appréciation des flux de trésorerie directement attribuables :

La Société exerce son jugement pour déterminer si les flux de trésorerie sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance que s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels de la Société, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe. Dans son estimation des flux de trésorerie d'exécution, la Société inclut également les affectations de frais généraux fixes et variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Appréciation de l'importance d'une modification :

La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si les critères de décomptabilisation sont remplis. La Société exerce son jugement pour déterminer si les modalités modifiées du contrat font en sorte que le contrat initial satisfait aux critères de décomptabilisation.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations de la Société

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de présentation de l'information financière et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, à l'exception des contrats d'assurance et de réassurance, sont incluses dans les notes suivantes :

- Passif au titre des régimes de retraite;
- Juste valeur des instruments financiers;
- Regroupements d'entreprises.

Contrats d'assurance et de réassurance

L'analyse qui suit présente les principales estimations qui ont été utilisées par la direction aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Les estimations peuvent subir une variation importante au cours de l'exercice qui suit leur établissement ou jusqu'au règlement ultime des sinistres. Cette variation est imputable à des événements qui ne sont pas encore survenus à la date de présentation de l'information financière et qui peuvent ne pas se réaliser avant un certain temps. Cette variation peut être aussi comptabilisée lors de la disponibilité d'informations supplémentaires, lors de changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou lors d'écarts importants par rapport aux tendances historiques de gravité ou de fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données connues et disponibles.

Pour évaluer les contrats d'assurance et de réassurance conformément à l'IFRS 17, la Société a établi des estimations relativement aux éléments importants ci-après. Ces estimations font partie intégrante des soldes d'actifs et de passifs au titre de contrats d'assurance et d'actifs et de passifs au titre des traités de réassurance détenus :

- Taux d'actualisation;
- Ajustement au titre du risque non financier.

Chacun de ces éléments, y compris les méthodes d'estimation et les hypothèses de la Société ainsi que les autres sources d'incertitude relative aux estimations, sont décrits plus amplement ci-après.

Méthode d'estimation des taux d'actualisation

La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride, qui combine les méthodes ascendante et descendante, où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance.

Les primes de liquidité sont définies à partir du rendement du portefeuille de référence ajusté d'où est soustrait le rendement sans risque. Le portefeuille de référence est constitué d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales.

Le portefeuille de référence est ajusté pour éliminer les caractéristiques de risque qui ne sont pas inhérentes aux contrats d'assurance. Étant donné que la modélisation se fait à partir d'obligations, aucun ajustement pour le risque de marché n'est requis. L'utilisation de titres canadiens élimine le risque de change. Le risque de crédit est exclu des primes de liquidité à partir de probabilités de défaut produites par Moody's. Un multiple de 2 est utilisé pour tenir compte du risque de défaut inattendu.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction (suite)

La Société utilise comme portefeuille de référence les Fonds SEC d'obligations du Fonds de placement Promutuel ainsi qu'un portefeuille complémentaire afin de pallier le manque de crédibilité. La Société utilise des données observables sur le marché obligataire. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués. Étant donné la courte période de règlement des sinistres, la Société n'a pas à déterminer de taux d'actualisation au-delà de la période observable.

La Société se fonde sur le prix de marché de dérivés de crédit comme point de référence. La principale source d'incertitude relative aux estimations consiste dans la détermination des taux d'actualisation au-delà de la dernière période observable pour laquelle des dérivés de crédit sont disponibles. Une autre source principale d'incertitude relative aux estimations consiste dans l'estimation de l'incidence des différences quant au montant, à l'échéancier et à l'incertitude entre les flux de trésorerie des éléments du portefeuille de référence et ceux du groupe de contrats d'assurance.

Pour obtenir la courbe des taux à partir du portefeuille d'éléments de référence, la Société utilise des données de marché observables, comme les prix du marché sur un marché actif. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par la Société pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers, comme le risque de déchéance et le risque de charges. Il reflète le degré de variabilité des flux de trésorerie futurs attendus et le prix propre à la Société de la prise en charge de ce risque, et rend compte du degré d'aversion au risque de la Société. La Société détermine l'ajustement au titre du risque non financier selon la méthode de la marge. L'ARNF est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

L'ARNF qui en résulte correspond à un niveau de confiance de 69 % (69 % en 2024).

La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ARNF applicable sur les contrats de réassurance détenus.

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsque des facteurs identifiés indiquent une dépréciation potentielle. Le test de dépréciation exige de comparer la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT concerné à sa valeur recouvrable. L'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT dépend de plusieurs hypothèses dont l'estimation des flux de trésorerie futurs, le taux de croissance final et le taux d'actualisation. La méthode et les principales hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation du goodwill sont présentées à la note 14.

4 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les normes comptables ou modifications qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2025, sont présentées ci-après. La Société a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, si elles sont applicables, lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir et IFRS 9, Instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* suite à l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7. L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées (suite)

Améliorations annuelles aux normes IFRS de comptabilité

En juillet 2024, l'IASB a publié des amendements de portée limitée dans le cadre de la maintenance périodique des normes IFRS de comptabilité. Ces amendements comprennent des clarifications, des simplifications, des corrections ou des modifications visant à améliorer la cohérence des normes suivantes:

- IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ainsi que ses directives d'application
- IFRS 9, *Instruments financiers*
- IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

L'adoption de ces amendements, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette nouvelle norme introduit des exigences révisées en matière de présentation dans l'état consolidé du résultat net, notamment l'inclusion de totaux et sous-totaux spécifiés, et l'ajout de trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement). La norme impose également la divulgation de mesures de performance définies par la direction, de sous-totaux de produits et charges, ainsi que de nouvelles exigences relatives à l'agrégation et à la désagrégation des informations financières. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

5 Placements

	2025		2024	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Coût amorti				
Dépôts à terme	300	300	3 890	3 908
Prêts	200	200	400	400
	500	500	4 290	4 308
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres de participation				
Actions ordinaires	7 504	7 504	6 146	6 146
Actions privilégiées	4 026	4 026	4 000	4 000
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	65 773	65 773	59 931	59 931
Fonds de titres de capitaux propres	86 338	86 338	71 615	71 615
Fonds de capitalisation	2 822	2 822	2 716	2 716
Fonds de croissance stratégique Promutuel	518	518	-	-
Promutuel Réassurance — Participation au capital	24 529	24 529	21 313	21 313
Fonds de garantie Promutuel				
Participation au capital	521	521	517	517
Autres	2	2	2	2
	192 033	192 033	166 240	166 240
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Obligations	22 561	22 561	20 927	20 927
	215 094	215 094	191 457	191 475

6 Gains et pertes non réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2025			Valeur comptable \$
	Coût amorti \$	Gains non réalisés \$	Pertes non réalisées \$	
Obligations	22 149	455	43	22 561

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 Gains et pertes non réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (suite)

	2024			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Obligations	20 599	354	26	20 927

7 Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Société sous contrôle commun		
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	-	101
Revenus courus sur placements	451	460
Autres débiteurs	-	11
	<u>451</u>	<u>572</u>

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance

Les passifs et actifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance sont composés du passif et de l'actif au titre de la couverture restante, et du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus.

L'estimation du passif au titre des sinistres survenus se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation.

La Société a utilisé les courbes de taux suivantes pour actualiser les flux de trésorerie de ses passifs (actifs) au titre des sinistres survenus et passifs (actifs) au titre de la couverture restante :

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	%	%	%	%
Passif au titre des sinistres survenus				
2025	2.64	3.02	3.36	4.06
2024	3.52	3.49	3.70	4.48
Passif au titre de la couverture restante				
2025	2.53	2.81	3.13	3.93
2024	3.28	3.24	3.44	4.17

Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente les détails de l'incidence des changements dans les principales hypothèses sur le résultat net et les capitaux propres, avant et après l'atténuation des risques liés aux traités de réassurance détenus. Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent dans les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de la préparation des analyses de sensibilité.

Changements apportés aux hypothèses	%	2025			
		Augmentation du facteur		Diminution du facteur	
		Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus	Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus
		\$	\$	\$	\$
Matérialisation des sinistres	5	1 321	(637)	(1 460)	706
Changements apportés aux hypothèses	%	2024			
		Augmentation du facteur		Diminution du facteur	
		Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus	Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus
		\$	\$	\$	\$
Matérialisation des sinistres	5	1 197	(28)	(1 323)	3

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Évolution des passifs (actifs) nets au titre des contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance.

	2025				Total
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	9 974	-	20 861	806	31 641
Revenus des activités d'assurance	(121 364)	-	-	-	(121 364)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance	-	-	85 248	696	85 944
Amortissement des frais d'acquisition	20 013	-	-	-	20 013
Variation du passif au titre des sinistres survenus	-	-	(4 401)	(555)	(4 956)
	20 013	-	80 847	141	101 001
Résultat des activités d'assurance	(101 351)	-	80 847	141	(20 363)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance	-	-	681	-	681
Montants reconnus dans le résultat net	(101 351)	-	81 528	141	(19 682)
Flux de trésorerie					
Encaissement des primes d'assurance	123 299	-	-	-	123 299
Décaissement des sinistres et autres charges	-	-	(73 433)	-	(73 433)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(20 183)	-	-	-	(20 183)
	103 116	-	(73 433)	-	29 683
Solde à la fin de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	11 739	-	28 956	947	41 642

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

	2024				
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	6 080	-	21 916	884	28 880
Revenus des activités d'assurance	(112 932)	-	-	-	(112 932)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance	-	-	62 208	413	62 621
Amortissement des frais d'acquisition	18 136	-	-	-	18 136
Variation du passif au titre des sinistres survenus	-	-	(1 576)	(650)	(2 226)
	18 136	-	60 632	(237)	78 531
Résultat des activités d'assurance	(94 796)	-	60 632	(237)	(34 401)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance	-	-	1 008	-	1 008
Montants reconnus dans le résultat net	(94 796)	-	61 640	(237)	(33 393)
Flux de trésorerie					
Encaissement des primes d'assurance	117 416	-	-	-	117 416
Décaissement des sinistres et autres charges	-	-	(67 402)	-	(67 402)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(23 379)	-	-	-	(23 379)
	94 037	-	(67 402)	-	26 635
Contrats acquis suite au regroupement d'entreprises (Note 33)	4 653	-	4 707	159	9 519
Solde à la fin de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	9 974	-	20 861	806	31 641

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Évolution des actifs (passifs) nets au titre des traités réassurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente la conciliation de l'actif net au titre des traités de réassurance détenus.

	2025				Total
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	3 750	-	5 779	76	9 605
Cession de réassurance sur les primes	(15 960)	-	-	-	(15 960)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus					
Recouvrement des réassureurs pour les sinistres	-	-	15 045	157	15 202
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement	-	-	(275)	(66)	(341)
	-	-	14 770	91	14 861
Résultat net des traités de réassurance détenus	(15 960)	-	14 770	91	(1 099)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	-	-	373	-	373
Montants reconnus dans le résultat net	(15 960)	-	15 143	91	(726)
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	15 529	-	-	-	15 529
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges	-	-	(12 646)	-	(12 646)
	15 529	-	(12 646)	-	2 883
Solde à la fin de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	3 319	-	8 276	167	11 762

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

	2024				Total
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	2 176	-	7 181	242	9 599
Cession de réassurance sur les primes	(15 518)	-	-	-	(15 518)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus					
Recouvrement des réassureurs pour les sinistres	-	-	6 150	33	6 183
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement	-	-	(829)	(214)	(1 043)
	-	-	5 321	(181)	5 140
Résultat net des traités de réassurance détenus	(15 518)	-	5 321	(181)	(10 378)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	-	-	215	-	215
Effet de la variation du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	31	-	31
Montants reconnus dans le résultat net	(15 518)	-	5 567	(181)	(10 132)
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	16 337	-	-	-	16 337
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges	-	-	(8 042)	-	(8 042)
	16 337	-	(8 042)	-	8 295
Contrats acquis suite au regroupement d'entreprises (Note 33)	755	-	1 073	15	1 843
Solde à la fin de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	3 750	-	5 779	76	9 605

Le tableau suivant présente les revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance inclus dans le résultat financier net :

	2025	2024
	\$	\$
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance		
Intérêts capitalisés	(643)	(855)
Effet de la variation des hypothèses d'actualisation	(38)	(153)
	(681)	(1 008)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance		
Intérêts capitalisés	372	215
Effet de la variation des hypothèses d'actualisation	1	-
Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs	-	31
	373	246
	(308)	(762)

Intérêts capitalisés

Dégagement de l'effet de l'actualisation sur le passif au titre des sinistres survenus, correspondant à l'écoulement du temps, et reposant sur les taux prévus au terme de l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur l'estimation des sinistres engagés cumulatifs, incluant les sinistres survenus, mais non déclarés, ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour.

Comme l'exige la norme IFRS 17, lorsqu'elle établit les passifs au titre des sinistres survenus, la Société tient compte de la probabilité et de l'ampleur de l'expérience future devenant plus défavorable que prévu, ce qui se reflète dans l'ajustement pour le risque. En général, l'incertitude associée au coût final du règlement des réclamations est plus grande lorsque la réclamation est au stade initial de développement. Au fur et à mesure que les réclamations se développent, le coût final des réclamations devient plus certain.

La Société n'a pas divulgué d'informations sur l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de la période au cours de laquelle elle applique la norme IFRS 17 pour la première fois.

Évolution du passif brut par année de survenance									
	Avant								
	2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Provision initiale brute	33 226	7 211	16 398	10 029	12 217	9 566	7 533	18 287	
Évolution de la provision :									
Après 1 an	32 694	6 385	14 301	9 511	13 704	11 417	8 478		
Après 2 ans	31 818	6 329	13 961	9 264	13 338	10 633			
Après 3 ans	33 122	6 164	12 817	8 957	13 047				
Après 4 ans	32 282	6 277	12 561	9 015					
Après 5 ans	33 442	6 096	12 140						
Après 6 ans	29 560	6 133							
Après 7 ans	23 497								
Estimation									
des sinistres bruts	23 497	6 133	12 140	9 015	13 047	10 633	8 478	18 287	101 230
Sinistres payés	23 484	6 057	11 531	8 295	12 117	9 717	7 106	-	78 307
Sinistres non payés	13	76	609	720	930	916	1 372	18 287	22 923
Effet de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque non financier									453
Autres charges d'assurance non payées									6 527
Passif brut au titre des sinistres survenus									29 903

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Régimes de retraite

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la Société sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont responsables de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la Société participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En février 2024, une politique d'achat de rentes est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Cette politique d'achat de rentes a pour objectif de permettre la conversion des contrats de rentes « sans rachat des engagements » existants au 31 décembre 2023 en contrats de rentes « avec rachat des engagements » et ainsi procéder à un acquittement final des droits des participants visés conformément aux exigences de la Loi RCR et de son règlement. L'actif du régime a été réduit de la valeur du contrat de rentes assurées, et les obligations ont également été réduites de la valeur des obligations liées aux participants pour lesquels le contrat a été converti, soit 12 409 \$.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue son obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes aux fins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation et de la solvabilité a été effectuée en date du 31 décembre 2022. Les évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2025 sont en cours et seront finalisées en 2026. Les prochaines évaluations devront être produites en date du 31 décembre 2028.

	2025 \$	2024 \$
Obligation au titre des prestations définies		
Obligation au début de l'exercice	26 970	22 635
Coût des services courants	792	904
Coût financier	303	1 181
Cotisations des participants	732	722
Pertes (gains) actuariels découlant des modifications des hypothèses	(339)	(370)
Prestations versées	(847)	(400)
Conversion des contrats de rentes	-	(12 409)
Transferts des participants entre employeurs	97	103
Regroupement d'entreprise (Note 33)	-	14 604
Obligation à la fin de l'exercice	<u>27 708</u>	<u>26 970</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Régimes de retraite (suite)

	2025	2024
	\$	\$
Actif des régimes de retraite		
Juste valeur au début de l'exercice	26 725	21 011
Rendement des actifs du régime	1 623	2 735
Cotisations de l'employeur	733	716
Cotisations des participants	732	722
Prestations versées	(847)	(400)
Conversion des contrats de rentes	-	(12 409)
Transferts des participants entre employeurs	97	103
Regroupement d'entreprise (Note 33)	-	14 247
Juste valeur à la fin de l'exercice	<u>29 063</u>	<u>26 725</u>
Actif au titre des régimes de retraite	<u>1 355</u>	<u>(245)</u>

Présenté à l'état consolidé de la situation financière :

Actif au titre des régimes de retraite	1 355	267
Passif au titre des régimes de retraite	-	(512)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Au résultat net		
Coût des services courants	792	904
Intérêt net sur financement des régimes	13	95
Charge au résultat net	<u>805</u>	<u>999</u>

Aux autres éléments du résultat global

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(1 333)	(1 649)
Pertes (gains) actuariels découlant des modifications dans les hypothèses - financières	(339)	(370)
Charge (économie) aux autres éléments du résultat global	<u>(1 672)</u>	<u>(2 019)</u>
Charge (économie) de l'exercice au résultat global	<u>(867)</u>	<u>(1 020)</u>

Contributions prévues pour le prochain exercice

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 793 \$ (785 \$ en 2024) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées par la Société pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2025	2024
	%	%
Taux d'actualisation	5.05	4.75
Taux attendu d'augmentation des salaires	5.00	5.00

La table de mortalité utilisée en 2025 et en 2024 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

En raison de la nature à long terme des régimes de retraite, il existe des incertitudes reliées à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société estime qu'une variation de 1 % dans les hypothèses mentionnées ci-dessus aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 Régimes de retraite (suite)

	2025	2024
	\$	\$
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(3 809)	(3 895)
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	1 404	1 412
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	5 195	5 224
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(1 074)	(1 107)
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	452	463

La durée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 16 ans (17 ans en 2024).

L'actif des régimes de retraite est investi dans des fonds détenus par les régimes. Au 31 décembre, la répartition de l'actif est la suivante :

	2025	2024
	%	%
Placements cotés sur des marchés actifs		
Actions	49	49
Obligations	29	28
Immobilier	19	21
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2
Autres	1	-

10 Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts est répartie comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Impôt exigible (recouvrable)		
Exercice courant	6 474	8 504
Ajustement des années antérieures	(1)	(58)
	<u>6 473</u>	<u>8 446</u>
Impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaires	724	834
Ajustement des années antérieures	(40)	-
	<u>684</u>	<u>834</u>
Total de la charge d'impôts au résultat global	<u><u>7 157</u></u>	<u><u>9 280</u></u>

La charge d'impôts sur le résultat comprend l'impôt différé, lequel est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable à l'état de la situation financière.

Le taux d'imposition effectif de la Société diffère du taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cette différence résulte des éléments suivants :

	2025		2024	
	\$	%	\$	%
Impôt selon le taux de base	6 954	26.5	8 968	26.5
Augmentation (diminution)				
de l'impôt imputable aux éléments suivants :				
Revenus non imposables	(310)	(1.2)	(269)	(0.8)
Frais non déductibles	10	0.1	4	-
Autres	38	0.1	(45)	(0.1)
Charge d'impôts au résultat net	<u><u>6 692</u></u>	<u><u>25.5</u></u>	<u><u>8 658</u></u>	<u><u>25.6</u></u>
Charge d'impôts au résultat global	<u><u>465</u></u>		<u><u>622</u></u>	
Total de la charge d'impôts au résultat global	<u><u>7 157</u></u>		<u><u>9 280</u></u>	

L'évaluation de la probabilité du bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé pourront être utilisés s'appuie sur l'expérience passée de la Société ainsi que sur les dernières prévisions budgétaires. Si une prévision positive du bénéfice imposable indique qu'il est probable qu'un actif d'impôts différés soit utilisé, plus particulièrement si cette utilisation n'est pas soumise à une longue période, cet actif d'impôts différés est généralement comptabilisé en entier.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 Charge d'impôts sur le résultat (suite)

L'impôt différé est composé des éléments suivants :

	Exercice terminé le 31 décembre 2025			
	Solde	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Acquisition d'entreprises
	à l'état consolidé de la situation financière			
	\$	\$	\$	\$
Placements	(6 480)	(854)	-	-
Actifs au titre du droit d'utilisation	(24)	20	-	-
Immobilisations corporelles	(210)	(22)	-	-
Immobilisations incorporelles	(3 491)	482	-	-
Obligations locatives	26	(20)	-	-
Contrats d'assurance et de réassurance	38	134	-	-
Actif (passif) des régimes de retraite	(359)	19	(443)	-
Total de l'impôt différé	(10 500)	(241)	(443)	-
Passif d'impôt différé	(10 500)			

	Exercice terminé le 31 décembre 2024			
	Solde	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Acquisition d'entreprises
	à l'état consolidé de la situation financière			
	\$	\$	\$	\$
Placements	(5 626)	(1 171)	-	(1 298)
Actifs au titre du droit d'utilisation	(44)	1	-	-
Immobilisations corporelles	(188)	(57)	-	(68)
Immobilisations incorporelles	(3 973)	550	-	(4 545)
Obligations locatives	46	1	-	-
Contrats d'assurance et de réassurance	(96)	(18)	-	62
Actif (passif) des régimes de retraite	65	395	(535)	(226)
Total de l'impôt différé	(9 816)	(299)	(535)	(6 075)
Passif d'impôt différé	(9 816)			

11 Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société a conclu des contrats de location visant la location d'espaces de bureaux. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location ou de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire.

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs au titre du droit d'utilisation :

	2025	
	Bâtisse	Total
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	167	167
Amortissement de l'exercice	(76)	(76)
Solde à la fin de l'exercice	91	91
	2024	
	Bâtisse	Total
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	169	169
Acquisition de l'exercice	68	68
Amortissement de l'exercice	(70)	(70)
Solde à la fin de l'exercice	167	167

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives (suite)

Obligations locatives

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

	2025	2024
	\$	\$
Moins d'un an	64	86
Entre un et cinq ans	41	106
Plus de cinq ans	-	-
	<u>105</u>	<u>192</u>

Au 31 décembre 2025, les sorties de trésorerie futures pour lesquelles la Société avait des engagements relatifs à des contrats de location qui n'étaient pas encore en vigueur totalisent 120 \$ (0 \$ en 2024).

12 Immobilisations corporelles

	Terrain et bâtisse	Mobilier- équi- pement	Matériel informa- tique	Auto- mobiles	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2024					
Coût	4 117	545	264	-	4 926
Amortissement cumulé	(1 850)	(453)	(123)	-	(2 426)
Valeur nette	<u>2 267</u>	<u>92</u>	<u>141</u>	<u>-</u>	<u>2 500</u>
Acquisitions	32	-	-	-	32
Regroupement d'entreprises (Note 33)	2 400	103	82	-	2 585
Amortissement de l'exercice	(209)	(86)	(125)	-	(420)
Solde au 31 décembre 2024	<u>4 490</u>	<u>109</u>	<u>98</u>	<u>-</u>	<u>4 697</u>
Solde au 31 décembre 2024					
Coût	6 542	648	346	-	7 536
Amortissement cumulé	(2 052)	(539)	(248)	-	(2 839)
Valeur nette	<u>4 490</u>	<u>109</u>	<u>98</u>	<u>-</u>	<u>4 697</u>
Acquisitions	247	-	-	80	327
Amortissement de l'exercice	(131)	(28)	(68)	(16)	(243)
Solde au 31 décembre 2025	<u>4 606</u>	<u>81</u>	<u>30</u>	<u>64</u>	<u>4 781</u>
Solde au 31 décembre 2025					
Coût	6 789	648	346	80	7 863
Amortissement cumulé	(2 183)	(567)	(316)	(16)	(3 082)
Valeur nette	<u>4 606</u>	<u>81</u>	<u>30</u>	<u>64</u>	<u>4 781</u>

13 Immobilisations incorporelles

	Clientèle	Total
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2024		
Coût	-	-
Amortissement cumulé	-	-
Valeur nette	<u>-</u>	<u>-</u>
Regroupement d'entreprises (Note 33)	16 828	16 828
Amortissement de l'exercice	(1 756)	(1 756)
Solde au 31 décembre 2024	<u>15 072</u>	<u>15 072</u>
Solde au 31 décembre 2024		
Coût	16 828	16 828
Amortissement cumulé	(1 756)	(1 756)
Valeur nette	<u>15 072</u>	<u>15 072</u>
Acquisitions	-	-
Amortissement de l'exercice	(1 822)	(1 822)
Solde au 31 décembre 2025	<u>13 250</u>	<u>13 250</u>
Solde au 31 décembre 2025		
Coût	16 828	16 828
Amortissement cumulé	(3 578)	(3 578)
Valeur nette	<u>13 250</u>	<u>13 250</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14 Goodwill

La valeur comptable ainsi que la variation dans le goodwill se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	5 785	-
Regroupement d'entreprises (Note 33)	-	5 785
Solde à la fin de l'exercice	<u>5 785</u>	<u>5 785</u>

Le goodwill ne présente aucune perte de valeur cumulée et n'est pas déductible à des fins fiscales.

Test de dépréciation

La Société effectue un test de dépréciation annuel pour le goodwill en date du 31 décembre. Le tableau suivant présente de façon sommaire le goodwill par UGT et le taux d'actualisation après impôts ayant utilisées dans le cadre du test de dépréciation annuel.

	Goodwill	Hypothèse Taux d'actualisation après impôts
	\$	%
Assurance de dommage		
31 décembre 2025	5 785	13
31 décembre 2024	5 785	13

Dans le cadre des tests de dépréciation, la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation pour l'assurance de dommage a été réalisé par la détermination d'une juste valeur diminuée des coûts de sortie, qui vise à estimer le prix auquel une transaction normale visant la vente de l'UGT serait conclue entre des intervenants de marché en date d'évaluation et dans les conditions actuelles. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est également estimée par la Société en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, celle-ci reflétant les conditions du marché. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisqu'elle repose sur des données non observables, notamment des projections de flux de trésorerie actualisés.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable sont celles qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie, le taux de croissance final et le taux d'actualisation. Les projections de flux de trésorerie établies dans le cadre du test de dépréciation sont basées sur des hypothèses représentant la meilleure estimation de la direction quant à l'ensemble des conditions économiques attendues sur la durée des projections. Les projections comprennent l'effet des contrats d'assurance en vigueur, ainsi que l'effet de renouvellement et nouvelles affaires ou des hypothèses portant sur leur rentabilité. Les projections de flux de trésorerie sont établies sur la base des prévisions financières budgétaires, approuvées par la direction de la Société, qui couvrent une période de trois ans.

Au-delà de cette période, une projection est effectuée par extrapolation des projections établies sur la base des prévisions financières budgétaires et par l'utilisation d'un taux de croissance qui est stable, sans toutefois excéder les perspectives attendues du marché propre à l'UGT. Le taux de croissance final pour l'assurance de dommage établi à 2.0 % est une hypothèse significative. Le taux d'actualisation après impôts présenté dans le tableau précédent fait référence au coût des fonds propres duquel est dérivé un coût moyen pondéré du capital, utilisé tel quel pour les fins de la méthode du test de dépréciation pour l'assurance de dommage. La valeur recouvrable de l'UGT au 31 décembre 2025 excède sa valeur comptable; aucune perte de valeur n'a donc été comptabilisée.

15 Crédoiteurs et frais courus

	2025	2024
	\$	\$
Société sous contrôle commun -		
Promutuel Réassurance	8	-
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	1 061	-
Taxes de vente	874	781
Ristournes aux membres	7 141	7 046
Balance de prix de vente à payer (Note 33)	-	60
Autres fournisseurs et frais courus	99	363
	<u>9 183</u>	<u>8 250</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16 Parts sociales

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2025, la Société a 12 267 parts sociales émises (12 267 en 2024).

Parts sociales	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	61	-
Regroupement d'entreprises (Note 33)	-	61
Solde à la fin	<u>61</u>	<u>61</u>

17 Parts privilégiées

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du Fonds de garantie de la Fédération qui a un droit de rachat conformément à la *Loi sur les assureurs*, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune.

La Société n'a aucune part de catégorie « A » d'émission.

18 Réserve pour la ristourne communautaire

La Société a décidé de constituer une réserve pour la ristourne communautaire. Au cours de l'exercice 2025, la Société a affecté un montant net d'impôt de 138 \$ (1 543 \$ en 2024) à cette réserve. Au cours de l'exercice, la Société a déclaré et versé une ristourne communautaire nette d'impôt de 579 \$ (367 \$ en 2024) provenant de cette réserve. Un correctif a été apporté au cours de l'exercice 2025 pour présenter l'affectation de 2024 nette d'impôts totalisant 556 \$.

19 Cumul des autres éléments du résultat global

	2025	2024
	\$	\$
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains non réalisés	455	354
Pertes non réalisées	(43)	(26)
	<u>412</u>	<u>328</u>
Impôts afférents	(109)	(86)
	<u>303</u>	<u>242</u>
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite	4 295	2 623
Impôts afférents	(1 137)	(694)
	<u>3 158</u>	<u>1 929</u>
Cumul des autres éléments du résultat global	<u>3 461</u>	<u>2 171</u>

20 Gestion du capital

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers (AMF) exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 185 % (190 % en 2024), tandis que le TCM minimal prescrit est de 100 % et le TCM cible de surveillance est de 150 %. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société respecte le niveau cible et les exigences de l'Autorité des marchés financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20 Gestion du capital (suite)

Au 31 décembre 2025, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Capital disponible	163 171	143 336
Capital requis	32 348	28 378
Excédent du capital disponible sur le capital requis	130 823	114 958
Capital excédentaire au niveau cible de la Société	103 327	89 418
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	504%	505%

21 Engagements et éventualités

A) Engagements

Voir la Note 11 pour le détail des engagements des contrats de location.

La Société est le bailleur pour des locaux dont le bail vient à échéance le 30 juin 2027. Le contrat est renouvelable à son échéance.

	2025	2024
	\$	\$
Revenus de loyer		
Moins d'un an	20	38
Un an à deux ans	10	35
Total	30	73

En 2021, la Société s'est engagée à verser à Promutuel Investissement Stratégique S.E.C. un apport global de 1 580 \$ US à titre de participation au capital. De ce montant, la Société a investi un total de 1 279 \$ US au 31 décembre 2025 (1 045 \$ US en 2024). Selon les modalités de l'entente, la Société devra verser toute somme demandée de l'apport résiduel dans les 7 jours suivant un appel de versement. Le projet d'investissement s'étend sur une période de 10 ans, de telle sorte que la Société ne peut s'attendre à récupérer l'intégralité de son apport global avant la fin de cette période.

En 2024, la Société s'est engagée à verser au Fonds de croissance stratégique Promutuel S.E.C. un apport global de 6 000 \$. Selon les modalités de l'entente, le Fonds peut en tout temps demander à la Société de verser toute somme demandée de l'apport résiduel sous la réception d'un avis écrit spécifiant la date à laquelle le versement applicable est exigible. De ce montant, la Société a investi un total de 518 \$ au 31 décembre 2025 (aucun en 2024).

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

22 Charges afférentes aux activités d'assurance et autres frais

	2025	2024
	\$	\$
Coût des sinistres	63 984	41 418
Opérations	39 508	38 686
Taxes sur primes	3 654	3 401
Autres	82	78
	107 228	83 583
Charges afférentes aux activités d'assurance	101 001	78 531
Autres frais	6 227	5 052
	107 228	83 583

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23 Revenus et dépenses de placement et résultat financier net

Les tableaux suivants présentent les revenus et dépenses de placement :

	Exercice terminé le 31 décembre 2025			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts	-	891	647	1 538
Dividendes	382	-	-	382
Total des revenus de placement	382	891	647	1 920
Gains (pertes) sur disposition de placement	588	22	(5)	605
Gains non réalisés sur placements	17 595	-	-	17 595
Pertes sur taux de change	(105)	-	-	(105)
Total des gains (pertes) sur les placements	18 078	22	(5)	18 095
Total des revenus de placement	18 460	913	642	20 015
Honoraires	-	-	(94)	(94)
Total des dépenses de placement	-	-	(94)	(94)

	Exercice terminé le 31 décembre 2024			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts	-	844	1 110	1 954
Dividendes	347	-	-	347
Total des revenus de placement	347	844	1 110	2 301
Gains (pertes) sur disposition de placement	468	11	(4)	475
Gains non réalisés sur placements	19 363	-	-	19 363
Gains sur taux de change	148	-	-	148
Total des gains (pertes) sur les placements	19 979	11	(4)	19 986
Total des revenus de placement	20 326	855	1 106	22 287
Honoraires	-	-	(85)	(85)
Total des dépenses de placement	-	-	(85)	(85)

24 Autres revenus

	2025	2024
	\$	\$
Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	29	76
Ristourne du réassureur	602	332
Autres	47	-
Revenus de location	37	31
	715	439

25 Autres frais

	2025	2024
	\$	\$
Frais de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	34	78
Ristournes communautaires	788	-
Frais informatiques et contributions versés à des parties liées	5 116	4 620
Autres frais non attribuables aux activités d'assurance	289	354
	6 227	5 052

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26 Ristourne aux membres

Le conseil d'administration a déclaré une ristourne aux membres de 6 % des primes gagnées pour un montant de 7 100 \$ (En 2024, 6 % des primes souscrites pour un montant de 6 900 \$.).

27 Information sur le résultat global

	2025	2024
	\$	\$
Le résultat global inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	14 510	15 152
Amortissement des immobilisations corporelles	243	420
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 822	1 756
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	76	70

28 État consolidé des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Dividendes perçus	382	347
Intérêts perçus	1 547	1 620
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	13	95
Taxes sur primes payées	4 523	3 908
Impôts exigibles (encaissés) payés	11 084	10 862

29 Juste valeur des instruments financiers

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie comportant trois niveaux :

- Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

	2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers à l'état de la situation financière évalués au coût dont la juste valeur est divulguée :				
Actifs :				
Dépôt à terme	-	300	-	300
Prêts	-	200	-	200
	-	500	-	500

	2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à l'état de la situation financière évalués à la juste valeur :				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	11 533	149 988	30 512	192 033
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	22 561	-	22 561
	11 533	172 549	30 512	214 594

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers à l'état de la situation financière évalués au coût dont la juste valeur est divulguée :				
Actifs :				
Dépôt à terme	-	3 908	-	3 908
Prêts	-	400	-	400
	-	4 308	-	4 308

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2024			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actifs financiers à l'état de la situation financière évalués à la juste valeur :				
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	10 148	129 982	26 110	166 240
Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	20 927	-	20 927
	<u>10 148</u>	<u>150 909</u>	<u>26 110</u>	<u>187 167</u>

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

Le tableau suivant présente le rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 pour les instruments comptabilisés à la juste valeur :

	2025 \$	2024 \$
Solde au début de l'exercice	26 110	16 140
Total des gains (pertes) comptabilisés :		
Résultat net	3 555	4 020
Acquisitions	847	10 564
Dispositions	-	(4 614)
Solde à la fin de l'exercice	<u>30 512</u>	<u>26 110</u>

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme et les prêts sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires;
- Les obligations et les sociétés en commandite sont évalués avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché;
- Les actions sont évalués selon le cours du marché;
- La juste valeur de la participation au capital dans Promutuel Réassurance, Fonds de garantie Promutuel et Fonds de croissance stratégique Promutuel est établie en utilisant les plus récentes informations disponibles dans les états financiers pertinents et à l'aide d'une technique d'évaluation basée sur la valeur comptable net ajusté selon une approche de continuité d'exploitation;
- La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et frais courus est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

30 Concentration du risque d'assurance

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les revenus de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des revenus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30 Concentration du risque d'assurance (suite)

Les revenus des activités d'assurance par secteur d'activité sont les suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Particulier	33 781	32 150
Commercial	30 990	30 039
Automobile	56 526	50 670
Cautionnement	67	73
Total des revenus des activités d'assurance	<u>121 364</u>	<u>112 932</u>

31 Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite de ses activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société assure et réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts liés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

	2025		2024	
	Incidence sur les contrats d'assu- rance Brut \$	Incidence nette de la réassu- rance Net \$	Incidence sur les contrats d'assu- rance Brut \$	Incidence nette de la réassu- rance Net \$
Hausse de 5 % du taux de sinistre				
Particulier	1 689	-	1 606	-
Commercial	1 550	-	1 501	-
Automobile	2 826	-	2 531	-
Caution	3	-	4	-
	<u>6 068</u>	<u>4 986</u>	<u>5 642</u>	<u>4 577</u>
Hausse de 1 % du taux de frais	<u>1 244</u>	<u>997</u>	<u>1 181</u>	<u>915</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 Gestion des risques (suite)

Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 950 \$ (700 \$ en 2024) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 750 000 \$ (800 000 \$ en 2024) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

Risque de réserve

La Société est exposée au risque que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus figurant à l'état consolidé de la situation financière soient éventuellement insuffisants. Le risque quant à la provision en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque, quant à l'assurance responsabilité, est plus important.

Risques financiers

Les risques financiers les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers et des contrats d'assurance et de réassurance sont les suivants.

Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit est le risque de subir une perte si des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Contrats d'assurance et de réassurance

La Société prend les dispositions utiles pour s'assurer de la solvabilité des réassureurs avec lesquels elle traite. Ceux-ci sont agréés au Canada. La Société n'a connaissance d'aucune information qui l'inciterait à douter du recouvrement des sommes qui lui sont dues.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit sur l'actif au titre des traités de réassurance détenus s'élève à 11 762 \$ au 31 décembre 2025 (9 605 \$ au 31 décembre 2024).

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes de crédit attendues. Conséquemment, la valeur comptable inscrite à l'état consolidé de la situation financière pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2025, aucun actif financier ne représente 10% et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements détenus directement et détenus indirectement via les placements dans des sociétés en commandite et certains fonds.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2025 \$	2024 \$
Cote de crédit		
AAA	2 397	2 149
AA	34 946	32 915
A	19 821	20 759
BBB	18 206	14 696
R-1	468	674
Non noté	13 192	13 912
Total	89 030	85 105

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 Gestion des risques (suite)

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :	2025	2024
	\$	\$
Cote de crédit		
P2	16 222	13 221
P3	5 832	5 754
Autre	2 822	2 716
Total	24 876	21 691

Provisions pour pertes de crédit attendues

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est non significative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers et les contrats d'assurance et de réassurance. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société s'établit ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2025						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	8 309	-	-	-	-	8 309
Parts sociales	61	-	-	-	-	61
	8 370	-	-	-	-	8 370

Échéancier au 31 décembre 2024						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	7 469	-	-	-	-	7 469
Parts sociales	61	-	-	-	-	61
	7 530	-	-	-	-	7 530

L'échéancier des passifs au titre des contrats d'assurance et des passifs au titre des traités de réassurance détenus s'établit ainsi :

Échéancier au 31 décembre 2025						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs au titre des contrats d'assurance	36 378	3 706	735	823	-	41 642
Total	36 378	3 706	735	823	-	41 642

Échéancier au 31 décembre 2024						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs au titre des contrats d'assurance	26 612	3 765	927	337	-	31 641
Passifs au titre des traités de réassurance détenus	(116)	116	-	-	-	-
Total	26 496	3 881	927	337	-	31 641

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 Gestion des risques (suite)

Les montants des passifs au titre des contrats d'assurance payables sur demande se détaillent comme suit :

	2025		2024	
	Montant payable sur demande	Valeur comptable	Montant payable sur demande	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Particulier	2 447	13 222	1 313	11 764
Commercial	2 697	12 001	1 676	7 079
Automobile	4 912	16 380	2 047	12 771
Caution	2	39	2	27
Total	10 058	41 642	5 038	31 641

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt existe lorsque la Société possède un instrument financier, un contrat d'assurance ou un contrat de réassurance portant intérêt.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et aux traités de réassurance détenus.

Le tableau qui suit présente les détails de la sensibilité de la Société à une augmentation et à une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur le résultat net et les capitaux propres pour les éléments suivants :

	2025			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers	2 961	(2 961)	3 769	(3 769)
Contrats d'assurance	(126)	122	(126)	(122)
Traités de réassurance détenus	20	(20)	20	(20)
	2 855	(2 859)	3 663	(3 911)

	2024			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers	2 700	(2 700)	3 431	(3 431)
Contrats d'assurance	(120)	124	(120)	124
Traités de réassurance détenus	11	(11)	11	(11)
	2 591	(2 587)	3 322	(3 318)

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 Gestion des risques (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 6 525 \$ (4 926 \$ en 2024) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2025, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 480 \$ (349 \$ en 2024) du résultat net et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

Risque de marché boursier

Le risque lié au cours des actions est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2025, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat net et les capitaux propres de 7 193 \$ (6 009 \$ en 2024). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des effets défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

32 Opérations conclues avec les parties liées et avec les institutions du Groupe Promutuel

A) Opérations avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	2025		
	Adminis- trateurs	Cadres	Total
	\$	\$	\$
Avantages à court terme	165	1 255	1 420
Avantages postérieurs à l'emploi	-	91	91
	165	1 346	1 511
	2024		
	Adminis- trateurs	Cadres	Total
	\$	\$	\$
Avantages à court terme	205	1 165	1 370
Avantages postérieurs à l'emploi	-	146	146
	205	1 311	1 516

B) Opération avec les institutions du Groupe Promutuel

La Société est membre du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au Fonds de garantie Promutuel. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Les institutions du Groupe Promutuel ne sont pas des parties liées à la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32 Opérations conclues avec les parties liées et avec les institutions du Groupe Promutuel (suite)

La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 9.

Les autres transactions avec les institutions du Groupe Promutuel, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, incluant les opérations avec Promutuel Réassurance :

	2025	2024
	\$	\$
Cession de réassurance sur les primes	12 991	13 703
Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus	12 546	3 639
Charges afférentes aux activités d'assurance	12 957	12 418
Frais de placement	13	13
Autres	5 161	5 003

33 Regroupement d'entreprises

Le 1^{er} janvier 2024, Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale, a effectué un regroupement d'entreprises avec une autre entité mutuelle, Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale. Il n'y a pas eu de contrepartie d'échangée, sauf une participation des sociétaires dans la nouvelle entité, Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale. Selon la norme IFRS 3 - *Regroupement d'entreprises*, la Société doit déterminer un acquéreur et une société acquise. Après analyse, la Société a déterminé que Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale est l'acquéreur et que Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale est la société acquise. Les états financiers sont la continuité de Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale. Les résultats de Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale, est inclus dans les états financiers à partir du 1^{er} janvier 2024.

La Société a déterminé au 1^{er} janvier 2024, la juste valeur des actifs nets transférés par Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale. Elle a procédé à la réévaluation de l'impôt différé sur ses actifs nets transférés. La somme de ces montants a été inscrite à l'avoir des membres dans le surplus d'apport et l'excédent des actifs nets identifiables assumés lors de l'acquisition est inscrit comme goodwill.

Juste valeur des actifs et passifs à la date du regroupement:

	\$
Trésorerie	6 045
Placements	66 207
Revenus courus sur placement	327
Débiteurs et autres actifs	24
Actifs au titre des traités de réassurance détenus	1 843
Immobilisations corporelles	2 585
Clientèle	16 230
Parts sociales	(61)
Passifs au titre des contrats d'assurance	(9 519)
Créditeurs	(497)
Passifs d'impôt exigible	(1 995)
Impôt différé afférent	(6 075)
Passif au titre des régimes de retraite	(357)
Total des actifs nets identifiables	<u>74 757</u>
Goodwill	5 785
Total des actifs nets comptabilisés comme surplus d'apport	<u><u>80 542</u></u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 Regroupement d'entreprises (suite)

Le 30 avril 2024, Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale, a procédé à l'acquisition d'un intermédiaire de marché en assurance de dommages, les Assurances Beaulieu CAD inc. Les résultats de cette société sont inclus dans les états financiers à partir du 1^{er} mai 2024. Cette transaction a été réalisée avec la trésorerie de l'entreprise et le solde de prix de vente de 60 \$ a été payé en 2025.

La Société a déterminé, au 30 avril 2024, la juste valeur des actifs nets transférés.

Les montants comptabilisés à la date du regroupement sont les suivants :

Juste valeur des actifs nets	\$
Trésorerie	12
Débiteurs	10
Autres actifs	4
Créditeurs	(15)
Clientèle	598
Total des actifs nets identifiables	<u>609</u>
Prix d'acquisition	<u>609</u>

34 Événements postérieurs à la clôture

Le 1^{er} janvier 2026, la Société s'est fusionnée avec Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale sous la dénomination sociale de Promutuel Côte-Est, société mutuelle d'assurance générale.



promutuelassurance.ca



MUTUALITÉ : s'unir pour protéger

2025

RAPPORT
FINANCIER

PROMUTUEL
ASSURANCE
DE L'ESTUAIRE

Gouvernance

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour offrir une structure et un encadrement efficaces permettant d'établir les principes et d'en assurer le maintien.

En s'appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, le Groupe Promutuel garantit à ses membres une gestion saine, prudente et performante de ses activités. Pour ce faire, il s'est doté de normes de gouvernance qui font état des politiques et des processus établis et qui régissent ses façons de faire et d'être.

Rôles et responsabilités des membres du conseil d'administration et de la direction

Les membres du conseil d'administration et de la direction doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir leurs rôles, leurs responsabilités et leurs devoirs.

Gestion du risque d'entreprise

Notre société mutuelle dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration détermine les niveaux de tolérance au risque. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Les contrôles internes de notre société mutuelle sont efficaces et efficaces. Ils reposent notamment sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment l'audit externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, un comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique, notre société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Le comité d'éthique procède par ailleurs annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance de notre société mutuelle inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation de la gouvernance basés sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	5
États financiers	
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé du résultat global	7
État consolidé des variations des capitaux propres	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10

Administrateurs

En date du 31 décembre 2025, les 48 153 membres-assurés de Promutuel Assurance de l'Estuaire sont représentés au conseil d'administration par :

André Habel°, président	Rimouski
Ghyslain Landry**, vice-président et président du comité d'audit	Carleton-sur-Mer
Line Béland*	Rimouski
Claude Deschamps**	Témiscouata-sur-le-Lac
Daniel Gignac°	Rimouski
René LeBlanc*	Saint-Alexis
Hélène Michaud**	Carleton-sur-Mer
Thania Paquet°, présidente du comité d'éthique	Causapscal
Andrée Rioux*, présidente du comité de placement	Amqui

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers consolidés et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes IFRS de comptabilité.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date de l'état consolidé de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2025 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le codirecteur général,



Sylvain Fauchon

Rimouski, le 24 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener de la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 25 février 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A129086

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers consolidés de Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale, préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Pierre Lepage
Fellow, Institut canadien des actuaires

Québec, le 24 février 2026

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre

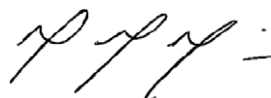
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Placements		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 922	3 253
Placements (Note 5)	141 093	124 654
	148 015	127 907
Débiteurs (Note 6)	350	241
Actifs d'impôt exigible	3 574	14
Actifs au titre des traités de réassurance détenus (Note 7)	12 887	11 398
Autres éléments d'actif	719	605
Actifs au titre du droit d'utilisation (Note 10)	100	137
Immobilisations corporelles (Note 11)	5 027	4 915
Immobilisations incorporelles (Note 12)	2 905	4 009
Goodwill (Note 13)	5 174	5 174
	178 751	154 400
PASSIF		
Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 7)	58 694	47 962
Créditeurs et frais courus (Note 14)	8 272	972
Passifs d'impôt exigible	112	10
Passif au titre des régimes de retraite (Note 8)	1 338	2 676
Passifs d'impôt différé (Note 9)	4 124	3 695
Obligations locatives (Note 10)	108	144
	72 648	55 459
CAPITAUX PROPRES		
Surplus d'apport	23 272	23 272
Ristourne communautaire (Note 17)	1 103	1 516
Excédents non répartis	80 707	74 126
Cumul des autres éléments du résultat global (Note 18)	829	(299)
Capitaux propres attribuables à la société mère	105 910	98 615
Participations ne donnant pas le contrôle (Note 19)	193	326
Total des capitaux propres	106 103	98 941
	178 751	154 400

Engagements et éventualités (Note 21)

Événements postérieurs à la date de clôture (Note 33)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Normand Morin, président



Ghislain Bélanger, président du comité d'audit

État consolidé du résultat global

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2025	2024
	\$	\$
Résultat des activités d'assurance		
Revenus des activités d'assurance (Note 7)	105 464	96 184
Charges afférentes aux activités d'assurance (Note 7)	(96 021)	(77 563)
	<u>9 443</u>	<u>18 621</u>
Résultat des traités de réassurance détenus		
Cession de réassurance sur les primes (Note 7)	(13 709)	(11 508)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus (Note 7)	14 611	5 874
	<u>902</u>	<u>(5 634)</u>
Résultat net des activités d'assurance	<u>10 345</u>	<u>12 987</u>
Résultat d'investissement		
Revenus de placement (Note 23)	11 934	13 473
Dépenses de placement (Note 23)	(5)	(5)
Frais financiers	(138)	(202)
	<u>11 791</u>	<u>13 266</u>
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance (Note 7)	(1 334)	(1 416)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance (Note 7)	452	261
	<u>(882)</u>	<u>(1 155)</u>
Résultat financier net	<u>10 909</u>	<u>12 111</u>
Autres revenus (frais) d'opération		
Autres revenus (Note 24)	1 237	965
Autres frais (Note 25)	(8 309)	(6 915)
	<u>(7 072)</u>	<u>(5 950)</u>
Résultat avant impôts et ristourne	<u>14 182</u>	<u>19 148</u>
Ristourne aux membres (Note 26)	6 200	-
Résultat avant impôts	<u>7 982</u>	<u>19 148</u>
Charge d'impôts sur le résultat (Note 9)	1 948	4 963
Résultat net	<u>6 034</u>	<u>14 185</u>
Résultat net attribuable à :		
La société mère	6 073	14 138
La participations ne donnant pas le contrôle (Note 19)	(39)	47
RÉSULTAT GLOBAL		
Résultat net	<u>6 034</u>	<u>14 185</u>
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite, nets des impôts de 407 \$ (448 \$ en 2024)	1 128	1 243
Total des autres éléments du résultat global	<u>1 128</u>	<u>1 243</u>
Résultat global	<u>7 162</u>	<u>15 428</u>
Résultat global attribuable à :		
La société mère	7 201	15 381
La participations ne donnant pas le contrôle (Note 19)	(39)	47
	<u>7 162</u>	<u>15 428</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Ristourne commu- nautaire	Surplus d'apport	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables à la société mère	Partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2023	1 177	23 272	60 327	(1 542)	83 234	323	83 557
Résultat global	-	-	14 138	1 243	15 381	47	15 428
Affectation de réserve (Note 17)	408	-	(408)	-	-	-	-
Utilisation de réserve (Note 17)	(69)	-	69	-	-	-	-
Ajustement de la part des actionnaires sans contrôle et de la contrepartie conditionnelle à recevoir	-	-	-	-	-	(44)	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 516	23 272	74 126	(299)	98 615	326	98 941
Résultat global	-	-	6 073	1 128	7 201	(39)	7 162
Affectation de réserve (Note 17)	(235)	-	235	-	-	-	-
Utilisation de réserve (Note 17)	(179)	-	179	-	-	-	-
Ajustement de la part des actionnaires sans contrôle	-	-	94	-	-	(94)	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 103	23 272	80 707	829	105 816	193	106 103

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat avant impôts	7 982	19 148
Impôts sur le résultat recouverts (payés)	(5 384)	(7 106)
Ajustements pour:		
Frais (revenus) au titre des contrats d'assurance (Note 7)	(8 109)	(17 205)
Frais (revenus) au titre des traités de réassurance (Note 7)	(1 354)	5 373
Amortissement des immobilisations corporelles	380	736
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 104	1 093
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	40	41
Pertes (gains) sur placements réalisés	(206)	(290)
Pertes (gains) sur placements non réalisés	(11 521)	(12 854)
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	6	-
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations incorporelles	-	7
Frais relatifs aux régimes de retraite	999	1 104
Intérêts sur les obligations locatives	9	12
	<u>(16 054)</u>	<u>(9 941)</u>
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Actifs au titre des traités de réassurance (Note 7)	(135)	(6 505)
Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 7)	18 841	24 959
Débiteurs	(109)	(72)
Autres éléments d'actif	(114)	(95)
Créditeurs et frais courus	7 524	(1 196)
Cotisations aux régimes de retraite	(802)	(752)
	<u>9 151</u>	<u>6 398</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions		
Placements	(6 715)	(8 345)
Immobilisations corporelles	(548)	(688)
Immobilisations incorporelles	-	(40)
Regroupement d'entreprises	(224)	(1 151)
Dispositions		
Placements	2 003	2 494
Immobilisations corporelles	50	44
	<u>(5 434)</u>	<u>(7 686)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'obligations locatives	(48)	(50)
	<u>(48)</u>	<u>(50)</u>
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 669	(1 338)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 253	4 591
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>6 922</u>	<u>3 253</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 Statut et nature des activités

Promutuel de l'Estuaire, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs (Québec), pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 149, rue Saint-Germain Est, Rimouski, (Québec), G5L 1A9, Canada.

2 Méthodes comptables significatives

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité. Les méthodes comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 24 février 2026.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des postes suivants:

À la juste valeur:

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Selon IFRS 17, *Contrats d'assurance* :

- Actifs au titre des traités de réassurance détenus;
- Passifs au titre des contrats d'assurance.

L'état consolidé de la situation financière est présenté par ordre de liquidité. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes afférentes.

Consolidation

La Société présente des états financiers consolidés avec ses filiales. Ces filiales sont consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle. L'acquisition est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Filiales	% de participation	
	2025	2024
Assurance Chaleur Ltée.	85	85
Aubé et Degrace Insurance Ltd.	85	85

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Les informations financières consolidées sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire.

Informations sur les méthodes comptables significatives

Les informations sur les méthodes comptables significatives décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à tous les exercices présentés dans ces états financiers consolidés, à moins d'indications contraires.

Instruments financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les fins de classement de l'actif financier, la Société détermine si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt se compose principalement d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée et pour les autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, l'actif doit être classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Modèle économique

Le modèle économique reflète la manière dont la Société gère ses actifs financiers afin d'atteindre ses objectifs. L'appréciation du modèle économique requiert l'exercice du jugement afin de déterminer si les flux de trésorerie qui seront issus de ces actifs découleront de la perception de flux de trésorerie contractuels, de la vente d'actifs financiers ou des deux.

Les actifs financiers peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

Coût amorti

Les actifs évalués ultérieurement au coût amorti sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les actifs de cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat net.

À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers de cette catégorie sont détenus dans un modèle économique visant à la fois la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux correspondent uniquement à des paiements de principal et d'intérêts. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et pertes cumulés sont reclassés au résultat net pour les instruments d'emprunt, tandis que pour les instruments de capitaux propres désignés irrévocablement à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ils sont transférés directement dans les capitaux propres sans recyclage en résultat.

À la juste valeur par le biais du résultat net

Par défaut, tous les actifs qui n'entrent pas dans les catégories précédentes sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont comptabilisées au résultat net au poste revenus de placement.

Classement et évaluation des passifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net.

Les instruments financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Sociétés en commandite	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel	À la juste valeur par le biais du résultat net
Fonds de croissance stratégique	À la juste valeur par le biais du résultat net
Promutuel	À la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Coût amorti
Créditeurs	Coût amorti

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits à titre de frais financiers dans le résultat net au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et passifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont inclus dans leur valeur comptable initiale et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais financiers que la Société engage sont constitués principalement des honoraires de gestion, des frais de garde et des coûts de transaction. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

Achat ou vente avec délai de livraison normalisé

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque la Société échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, la Société comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Si la modification n'est pas substantielle, la différence entre la valeur comptable du passif avant la modification et la valeur actualisée des flux de trésorerie après modification doit être comptabilisée en résultat net à titre de profit ou perte sur modification dans les *Revenus de placement*.

Dépréciation d'actifs financiers

La norme IFRS 9, *Instruments financiers*, présente un modèle de dépréciation unique fondé sur les pertes de crédit attendues qui repose sur les variations de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Ce modèle est appliqué aux actifs financiers classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

L'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues se fonde sur un modèle de dépréciation à trois phases :

- 1) Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée.
- 2) Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée.
- 3) Pour les instruments financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier continue d'être comptabilisée.

Évaluation et comptabilisation des pertes de crédits attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance (c'est-à-dire l'ampleur des pertes si la défaillance se produit) et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives, comme il est indiqué ci-dessus. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Si, pour la période de présentation de l'information financière précédente, la Société évalue la correction de valeur pour pertes de l'instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, mais qu'elle détermine à la date de clôture de la période considérée que les conditions relatives aux pertes de crédit attendues pour durée de vie ne sont plus remplies, elle évalue la correction de valeur pour pertes à la date de clôture de la période considérée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, sauf pour les actifs pour lesquels la méthode simplifiée a été utilisée.

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la JVAERG et au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

La Société comptabilise une correction de valeur et un ajustement correspondant à la valeur comptable des actifs financiers par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en obligations qui sont évalués à la JVAERG, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERG, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans l'état consolidé de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Pour les instruments financiers autres que les débiteurs, la Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, la Société tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

La Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté.

La Société considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Impôts

La Société comptabilise les impôts sur le résultat global suivant la méthode axée sur l'état consolidé de la situation financière. La provision pour impôts sur le résultat global comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé, calculé sur une base non actualisée, découle des changements durant l'année des écarts temporaires cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat global, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat global.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs, dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

Avantages du personnel

Salaires et avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires et les commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, ses institutions liées et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la Société participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des années de service les mieux rémunérées. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état consolidé des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les frais financiers.

Les gains (pertes) actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les gains (pertes) actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés au résultat net.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite. L'actif de chaque régime est comptabilisé à sa juste valeur et est détenu dans une caisse de retraite en fiducie distincte.

Contrats d'assurance

Classement des contrats

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. Les contrats émis par la Société sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance important pour une autre partie (le « titulaire de la police ») en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») porte préjudice au titulaire. Le risque d'assurance est important si un événement assuré peut donner lieu au paiement de sommes supplémentaires importantes par la Société au titulaire dans n'importe quel scénario possédant une substance commerciale – même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou que l'espérance mathématique des flux de trésorerie éventuels actualisés ne représente qu'une faible part de l'espérance mathématique des flux de trésorerie actualisés restants du contrat d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance important en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit. Cette évaluation est effectuée pour chaque contrat, à la date d'émission du contrat. En procédant à cette évaluation, la Société prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Les contrats d'assurance émis et de réassurance détenus par la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

Regroupement d'un ensemble ou d'une série de contrats

Il arrive que la Société conclut deux ou plusieurs contrats en même temps avec les mêmes contreparties ou avec des contreparties qui lui sont liées, pour exercer un effet commercial d'ensemble. La Société comptabilise un tel ensemble de contrats comme un seul contrat d'assurance lorsque cela reflète la substance des contrats. Pour procéder à cette évaluation, la Société se demande si :

- Les droits et obligations diffèrent selon que les contrats sont examinés collectivement ou individuellement;
- La Société est incapable d'évaluer un contrat sans tenir compte de l'autre.

Séparation des composantes

La Société examine ses contrats d'assurance et de réassurance pour déterminer s'ils contiennent des composantes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. Les contrats de la Société ne comprennent aucune composante distincte nécessitant une séparation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Niveau de regroupement des contrats

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats, auxquels sont appliquées les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la Société sépare les contrats en fonction de leur date d'émission. Une cohorte contient tous les contrats qui ont été émis au cours d'une période de 12 mois. Chaque cohorte est ensuite subdivisée en trois groupes de contrats, soit les :

- Contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
- Contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- Autres contrats, s'il existe de tels contrats.

La Société exerce son jugement pour déterminer les contrats pouvant être regroupés ensemble afin d'évaluer la rentabilité prévue des contrats. En l'absence de telles informations, la Société évalue chaque contrat individuellement. La composition des groupes établis lors de la comptabilisation initiale n'est pas réévaluée par la suite.

La Société suppose qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. La Société évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

Comptabilisation

La Société comptabilise les groupes de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire d'un contrat du groupe devient exigible;
- La date à laquelle un groupe de contrats devient déficitaire.

La Société comptabilise les groupes de contrats de réassurance à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- La date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacent déficitaire est comptabilisé, dans la mesure où un contrat de réassurance s'appliquant à ces contrats est conclu à cette date.

Périmètre des contrats

L'évaluation du groupe de contrats d'assurance comprend l'ensemble des flux de trésorerie futurs qui devraient être compris dans le périmètre de chacun des contrats d'assurance du groupe.

Afin de déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat, la Société doit analyser à la fois ses droits et obligations substantiels découlant des modalités du contrat et découlant également des lois et règlements applicables ainsi que des pratiques commerciales habituelles. La Société détermine que les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle la Société a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Méthodes d'évaluation des contrats d'assurance

La Société applique la méthode de la répartition des primes (« MRP ») à tous ses contrats d'assurance. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue le passif au titre de la couverture restante au montant des primes reçues en trésorerie. Les primes dues à la Société pour des services prévus aux contrats d'assurance déjà fournis au cours de la période, mais qui n'ont pas encore été reçues à la fin de la période de présentation de l'information financière, sont incluses dans le passif au titre de la couverture restante. La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ultérieure correspond à la valeur comptable au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des primes reçues au cours de la période et du montant comptabilisé en revenus des activités d'assurance pour les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de cette période.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

La Société a déterminé que ses contrats d'assurance, dont la période de couverture ne dépasse pas un an, ne comportent pas de composant financement important. La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier de tels contrats d'assurance.

La valeur comptable du passif au titre des sinistres survenus est évaluée en appliquant le modèle général. Après la comptabilisation initiale, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance inclut une estimation du passif au titre des sinistres survenus à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus comprend l'obligation de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits et les autres charges afférentes aux activités d'assurance découlant de services passés et comprend l'obligation liée aux sinistres survenus, mais non encore déclarés. L'estimation actuelle du passif au titre des sinistres survenus comprend les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services actuels et passés affectés au groupe à la date de clôture.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont les estimations actuelles, objectives et pondérées par les probabilités, de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, y compris un ajustement au titre du risque non financier. Pour arriver à une moyenne pondérée selon les probabilités, la Société tient compte de divers scénarios pour envisager l'éventail complet des résultats possibles, en prenant en considération l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers et les coûts liés aux technologies. La Société a amorti ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la MRP, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus et de l'élément de perte compris dans le passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

Contrats déficitaires

En vertu de la MRP, au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun groupe de contrats ne soit potentiellement déficitaire, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Si les faits et les circonstances indiquent que certains contrats peuvent être déficitaires au moment de la comptabilisation initiale ou que le groupe de contrats est devenu déficitaire, la Société procède à une évaluation quantitative pour déterminer si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminé selon la MRP est inférieure aux flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante déterminés selon le modèle général. Un élément de perte, déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette et est inclus dans le passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte peut être atténué par un composant recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Traités de réassurance détenus

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque d'assurance. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à un réassureur. La Société présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé du résultat global afin de démontrer les obligations à l'endroit des titulaires de polices ainsi que l'importance du risque de crédit associé aux opérations de réassurance.

Les traités de réassurance détenus sont comptabilisés conformément à IFRS 17 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'assurance. Cela comprend la condition selon laquelle le contrat doit transférer un risque d'assurance important. Les traités de réassurance ne transfèrent un risque d'assurance important que s'ils transfèrent au réassureur la quasi-totalité du risque d'assurance afférent à la portion réassurée des contrats d'assurance sous-jacents, et ce, même s'ils n'exposent pas l'émetteur (le réassureur) à une possibilité de perte importante.

Pour regrouper les traités de réassurance détenus, la Société délimite les portefeuilles de la même manière qu'elle délimite les portefeuilles de contrats d'assurance sous-jacents émis. La Société considère qu'elle ne détient qu'un seul portefeuille de réassurance distinct.

La Société répartit dans trois groupes les traités de réassurance détenus composant un portefeuille :

- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, génèrent un profit net;
- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de générer par la suite un profit net;
- Tout contrat de réassurance restant détenu dans le portefeuille.

La Société applique la MRP à tous ses traités de réassurance détenus. La Société applique les mêmes méthodes comptables pour évaluer un groupe de traités de réassurance détenus que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

En vertu de la MRP, l'évaluation initiale de l'actif au titre de la couverture restante est égale à la prime de réassurance payée. La Société évalue le montant relatif aux services restants en répartissant la prime payée sur la période de couverture du groupe. Pour tous les traités de réassurance détenus, cette répartition est effectuée en fonction de l'écoulement du temps.

La Société suppose que les traités de réassurance détenus dans chaque portefeuille ne donneront pas lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire.

Lorsque les traités de réassurance détenus couvrent un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, la Société ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante et comptabilise un profit lorsque, au cours de la même période, elle comptabilise une perte à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. La comptabilisation de ce profit donne lieu à la comptabilisation du composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de traités de réassurance détenus.

Modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise un contrat d'assurance si, et seulement si, le contrat est :

- Éteint soit lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée;
- Modifié et la modification apportée satisfait aux critères de décomptabilisation.

La Société ajuste les revenus des activités d'assurance de manière prospective à compter de la date de modification du contrat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Présentation

Chacun des portefeuilles de contrats d'assurance, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément à l'état consolidé de la situation financière, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif.

La Société ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le risque financier et le risque non financier. Elle inscrit la totalité de la variation dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Comptabilisation des revenus

Puisque la Société applique la MRP, elle comptabilise les revenus des activités d'assurance de la période en fonction de l'écoulement du temps, en répartissant les encaissements de primes attendus, y compris les ajustements liés à l'expérience découlant des primes, entre les périodes de service. Toutefois, lorsque le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, les encaissements de primes sont répartis en fonction du rythme attendu de charges afférentes aux activités d'assurance engagées.

Comme la Société fournit des services d'assurance en vertu d'un groupe de contrats d'assurance émis, elle réduit son passif au titre de la couverture restante et comptabilise des revenus des activités d'assurance, qui sont évalués au montant de la contrepartie à laquelle la Société estime avoir droit en échange de ces services.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Résultat net des traités de réassurance détenus

Les revenus ou les charges liés aux traités de réassurance détenus sont répartis entre les deux montants suivants :

- Cession de réassurance sur les primes ;
- Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus.

Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance

Les revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance reflètent l'incidence de la valeur temps de l'argent et de ses variations, ainsi que l'effet du risque financier et de ses variations d'un groupe de contrats d'assurance et d'un groupe de traités de réassurance détenus.

La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier des contrats d'assurance dont la période de couverture ne dépasse pas un an.

Groupement des assureurs automobiles

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise l'accès à l'assurance automobile à tous. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des méthodes comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation.

Les terrains ne sont pas amortis puisque leur durée de vie est considérée comme indéterminée. Le coût des actifs est amorti complètement sur leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins de calcul de l'amortissement :

Catégorie	Durée
Bâtisse	40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier-équipement	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Automobiles	5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement et les gains ou pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût des actifs est amorti complètement sur leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire.

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins de calcul de l'amortissement :

Catégorie	Durée
Logiciel	3 ans
Clientèle	5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement de la clientèle et les gains ou les pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif identifiable net de la société acquise. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Toute perte de valeur possible du goodwill est mesurée en comparant le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable et est comptabilisée dans les résultats nets. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Contrats de location

À la date de passation du contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur des périodes allant de 1 à 5 ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 Méthodes comptables significatives (suite)

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat. La Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés dans les frais de façon linéaire.

Les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont présentés distinctement dans l'état consolidé de la situation financière de la Société. La charge d'intérêt est présentée aux résultats dans les « Frais financiers » et l'amortissement de l'actif au titre de droit d'utilisation est présenté dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsque la dépense est attribuable aux activités d'assurance; sinon elle est présentée dans les « Autres frais ».

Dépréciation d'actifs à long terme

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

Parts sociales

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

Capitaux propres

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers à la JVAERG et du cumul des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Le surplus d'apport correspond à la juste valeur des actifs nets transférés par une mutuelle lors d'une fusion de deux Sociétés mutuelles.

Devises étrangères

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus de placement, à l'exception des instruments financiers classés à la JVAERG qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

Opérations avec les institutions du groupe Promutuel

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers consolidés.

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des frais. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction (suite)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables

Les états financiers consolidés requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation de la dépréciation. Également, les contrats d'assurance et de réassurance nécessitent le recours au jugement dans plusieurs situations, tel que décrites ci-dessous.

Contrats d'assurance et de réassurance

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, portés par la direction lors de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Appréciation de l'importance du risque d'assurance :

La Société exerce son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance important à l'émetteur. Un contrat transfère un risque d'assurance important si, et seulement si, un événement assuré peut amener la Société à payer des sommes supplémentaires qui sont importantes et ce, même si l'événement assuré est extrêmement improbable. L'appréciation de la question de savoir si les sommes supplémentaires à payer à la survenance d'un événement assuré sont importantes et s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée fait appel à des jugements importants et se fait contrat par contrat, au moment de la comptabilisation initiale.

Combinaison de contrats d'assurance :

Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance exercent, ou sont destinés à exercer, un effet commercial d'ensemble, la Société examine si les droits et obligations sont différents selon qu'ils sont pris en considération de façon collective ou individuelle et si la Société n'est pas en mesure d'évaluer un contrat sans prendre l'autre en considération.

Séparation des composants non assurantiels des contrats d'assurance :

La Société émet certains contrats d'assurance qui comportent plusieurs éléments en plus de la prestation du service de couverture d'assurance. Certains de ces éléments doivent être séparés et comptabilisés en appliquant d'autres normes, tandis que d'autres éléments sont évalués selon le modèle d'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer si les composants satisfont aux critères de séparation et s'ils doivent être séparés, la Société porte des jugements importants.

Séparation des composants assurance d'un contrat d'assurance :

La Société émet des contrats d'assurance qui offre au titulaire une protection contre différents types de risques d'assurance dans un seul contrat. L'IFRS 17 n'exige pas ni ne permet la séparation des composants d'un contrat d'assurance à moins que la forme juridique d'un contrat unique ne reflète pas la substance de ses droits et obligations contractuels. Dans ce cas, des éléments d'assurance distincts doivent être comptabilisés. La réfutation de la présomption que le « contrat seul » constitue l'unité de comptabilisation nécessite un jugement important et n'est pas un choix de méthode comptable. Afin de déterminer si un contrat reflète ou non sa substance, la Société étudie l'interdépendance entre les divers risques couverts, la capacité de tous les composants d'arriver à échéance indépendamment les uns des autres, et la capacité d'établir un prix et de vendre les composants séparément.

Détermination du périmètre du contrat :

L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance englobe tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre du contrat. Pour déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, la Société tient compte de ses droits et obligations substantiels découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires, et de ses pratiques commerciales habituelles. Les flux de trésorerie sont considérés comme hors du périmètre du contrat si la Société a la capacité pratique de modifier le prix d'un contrat existant en fonction de la réévaluation des risques et si le prix de la couverture du contrat jusqu'à la date de réévaluation tient uniquement compte des risques s'étendant jusqu'à la prochaine date de réévaluation. La Société exerce son jugement pour déterminer si elle a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement tous les risques posés par le contrat ou le portefeuille. La Société tient compte des restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire lorsqu'elle procède à son appréciation et exerce son jugement pour déterminer si ces restrictions ont une substance commerciale.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction (suite)

Identification des portefeuilles :

La Société définit un portefeuille comme un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats appartenant à une même ligne de produits devraient faire partie d'un même portefeuille, car ils comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. L'exercice du jugement est requis pour identifier les risques similaires et déterminer comment les contrats sont gérés.

Niveau de regroupement :

La Société exerce son jugement pour faire la distinction entre les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats rentables.

Appréciation des flux de trésorerie directement attribuables :

La Société exerce son jugement pour déterminer si les flux de trésorerie sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance que s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels de la Société, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe. Dans son estimation des flux de trésorerie d'exécution, la Société inclut également les affectations de frais généraux fixes et variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Appréciation de l'importance d'une modification :

La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si les critères de décomptabilisation sont remplis. La Société exerce son jugement pour déterminer si les modalités modifiées du contrat font en sorte que le contrat initial satisfait aux critères de décomptabilisation.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations de la Société

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de présentation de l'information financière et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, à l'exception des contrats d'assurance et de réassurance, sont incluses dans les notes suivantes :

- Passif au titre des régimes de retraite;
- Juste valeur des instruments financiers.

Contrats d'assurance et de réassurance

L'analyse qui suit présente les principales estimations qui ont été utilisées par la direction aux fins de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Les estimations peuvent subir une variation importante au cours de l'exercice qui suit leur établissement ou jusqu'au règlement ultime des sinistres. Cette variation est imputable à des événements qui ne sont pas encore survenus à la date de présentation de l'information financière et qui peuvent ne pas se réaliser avant un certain temps. Cette variation peut être aussi comptabilisée lors de la disponibilité d'informations supplémentaires, lors de changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou lors d'écarts importants par rapport aux tendances historiques de gravité ou de fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données connues et disponibles.

Pour évaluer les contrats d'assurance et de réassurance conformément à l'IFRS 17, la Société a établi des estimations relativement aux éléments importants ci-après. Ces estimations font partie intégrante des soldes d'actifs et de passifs au titre de contrats d'assurance et d'actifs et de passifs au titre des traités de réassurance détenus :

- Taux d'actualisation;
- Ajustement au titre du risque non financier.

Chacun de ces éléments, y compris les méthodes d'estimation et les hypothèses de la Société ainsi que les autres sources d'incertitude relative aux estimations, sont décrits plus amplement ci-après.

Méthode d'estimation des taux d'actualisation

La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride, qui combine les méthodes ascendante et descendante, où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 Utilisation d'estimations et de jugements de la direction (suite)

Les primes de liquidité sont définies à partir du rendement du portefeuille de référence ajusté d'où est soustrait le rendement sans risque. Le portefeuille de référence est constitué d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales.

Le portefeuille de référence est ajusté pour éliminer les caractéristiques de risque qui ne sont pas inhérentes aux contrats d'assurance. Étant donné que la modélisation se fait à partir d'obligations, aucun ajustement pour le risque de marché n'est requis. L'utilisation de titres canadiens élimine le risque de change. Le risque de crédit est exclu des primes de liquidité à partir de probabilités de défaut produites par Moody's. Un multiple de 2 est utilisé pour tenir compte du risque de défaut inattendu.

La Société utilise comme portefeuille de référence les Fonds SEC d'obligations du Fonds de placement Promutuel ainsi qu'un portefeuille complémentaire afin de pallier le manque de crédibilité. La Société utilise des données observables sur le marché obligataire. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués. Étant donné la courte période de règlement des sinistres, la Société n'a pas à déterminer de taux d'actualisation au-delà de la période observable.

La Société se fonde sur le prix de marché de dérivés de crédit comme point de référence. La principale source d'incertitude relative aux estimations consiste dans la détermination des taux d'actualisation au-delà de la dernière période observable pour laquelle des dérivés de crédit sont disponibles. Une autre source principale d'incertitude relative aux estimations consiste dans l'estimation de l'incidence des différences quant au montant, à l'échéancier et à l'incertitude entre les flux de trésorerie des éléments du portefeuille de référence et ceux du groupe de contrats d'assurance.

Pour obtenir la courbe des taux à partir du portefeuille d'éléments de référence, la Société utilise des données de marché observables, comme les prix du marché sur un marché actif. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par la Société pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers, comme le risque de déchéance et le risque de charges. Il reflète le degré de variabilité des flux de trésorerie futurs attendus et le prix propre à la Société de la prise en charge de ce risque, et rend compte du degré d'aversion au risque de la Société. La Société détermine l'ajustement au titre du risque non financier selon la méthode de la marge. L'ARNF est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

L'ARNF qui en résulte correspond à un niveau de confiance de 69 % (70 % en 2024).

La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ARNF applicable sur les contrats de réassurance détenus.

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsque des facteurs identifiés indiquent une dépréciation potentielle. Le test de dépréciation exige de comparer la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT concerné à sa valeur recouvrable. L'établissement de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT dépend de plusieurs hypothèses dont l'estimation des flux de trésorerie futurs, le taux de croissance final et le taux d'actualisation. La méthode et les principales hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation du goodwill sont présentées à la note 13.

4 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les normes comptables ou modifications qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2025, sont présentées ci-après. La Société a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, si elles sont applicables, lorsqu'elles entreront en vigueur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées (suite)

IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir et IFRS 9, Instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* suite à l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7. L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Améliorations annuelles aux normes IFRS de comptabilité

En juillet 2024, l'IASB a publié des amendements de portée limitée dans le cadre de la maintenance périodique des normes IFRS de comptabilité. Ces amendements comprennent des clarifications, des simplifications, des corrections ou des modifications visant à améliorer la cohérence des normes suivantes:

- IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, ainsi que ses directives d'application
- IFRS 9, *Instruments financiers*
- IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

L'adoption de ces amendements, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette nouvelle norme introduit des exigences révisées en matière de présentation dans l'état consolidé du résultat net, notamment l'inclusion de totaux et sous-totaux spécifiés, et l'ajout de trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement). La norme impose également la divulgation de mesures de performance définies par la direction, de sous-totaux de produits et charges, ainsi que de nouvelles exigences relatives à l'agrégation et à la désagrégation des informations financières. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.

5 Placements

	2025		2024	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	73 611	73 611	66 772	66 772
Fonds de titres de capitaux propres	51 135	51 135	43 982	43 982
Fonds de capitalisation	1 203	1 203	1 161	1 161
Fonds de croissance stratégique Promutuel	518	518	-	-
Promutuel Réassurance — Participation au capital	14 066	14 066	12 222	12 222
Fonds de garantie Promutuel —				
Participation au capital	560	560	517	517
	141 093	141 093	124 654	124 654

6 Débiteurs

	2025 \$	2024 \$
Société sous contrôle commun		
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	-	83
Autres débiteurs	350	158
	350	241

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance

Les passifs et actifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance sont composés du passif et de l'actif au titre de la couverture restante, et du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus.

L'estimation du passif au titre des sinistres survenus se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation.

La Société a utilisé les courbes de taux suivantes pour actualiser les flux de trésorerie de ses passifs (actifs) au titre des sinistres survenus et passifs (actifs) au titre de la couverture restante :

	1 an %	3 ans %	5 ans %	10 ans %
Passif au titre des sinistres survenus				
2025	2.64	3.02	3.36	4.06
2024	3.52	3.49	3.70	4.48
Passif au titre de la couverture restante				
2025	2.53	2.81	3.13	3.93
2024	3.28	3.24	3.44	4.17

Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente les détails de l'incidence des changements dans les principales hypothèses sur le résultat net et les capitaux propres, avant et après l'atténuation des risques liés aux traités de réassurance détenus. Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent dans les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de la préparation des analyses de sensibilité.

		2025			
Changements apportés aux hypothèses		Augmentation du facteur		Diminution du facteur	
		Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus	Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus
	%	\$	\$	\$	\$
Matérialisation des sinistres	5	872	(80)	(964)	89
		2024			
Changements apportés aux hypothèses		Augmentation du facteur		Diminution du facteur	
		Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus	Contrats d'assurance	Traités de réassurance détenus
	%	\$	\$	\$	\$
Matérialisation des sinistres	5	742	(93)	(806)	102

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Évolution des passifs (actifs) nets au titre des contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance.

	2025				Total
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	9 574	-	36 895	1 493	47 962
Revenus des activités d'assurance	(105 464)	-	-	-	(105 464)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance	-	-	82 843	1 740	84 583
Amortissement des frais d'acquisition	15 168	-	-	-	15 168
Variation du passif au titre des sinistres survenus	-	-	(2 237)	(1 493)	(3 730)
	15 168	-	80 606	247	96 021
Résultat des activités d'assurance	(90 296)	-	80 606	247	(9 443)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance	-	-	1 334	-	1 334
Montants reconnus dans le résultat net	(90 296)	-	81 940	247	(8 109)
Flux de trésorerie					
Encaissement des primes d'assurance	107 955	-	-	-	107 955
Décaissement des sinistres et autres charges	-	-	(73 441)	-	(73 441)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(15 673)	-	-	-	(15 673)
	92 282	-	(73 441)	-	18 841
Solde à la fin de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	11 560	-	45 394	1 740	58 694

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

	2024				Total
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	8 297	-	30 723	1 188	40 208
Revenus des activités d'assurance	(96 184)	-	-	-	(96 184)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Sinistres survenus et autres charges d'assurance	-	-	58 782	645	59 427
Amortissement des frais d'acquisition	14 459	-	-	-	14 459
Variation du passif au titre des sinistres survenus	-	-	4 017	(340)	3 677
	14 459	-	62 799	305	77 563
Résultat des activités d'assurance	(81 725)	-	62 799	305	(18 621)
Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance	-	-	1 416	-	1 416
Montants reconnus dans le résultat net	(81 725)	-	64 215	305	(17 205)
Flux de trésorerie					
Encaissement des primes d'assurance	100 156	-	-	-	100 156
Décaissement des sinistres et autres charges	-	-	(58 043)	-	(58 043)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(17 154)	-	-	-	(17 154)
	83 002	-	(58 043)	-	24 959
Solde à la fin de l'exercice					
Passif net au titre des contrats d'assurance	9 574	-	36 895	1 493	47 962

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Évolution des actifs (passifs) nets au titre des traités réassurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente la conciliation de l'actif net au titre des traités de réassurance détenus.

	2025				Total
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	2 596	-	8 504	298	11 398
Cession de réassurance sur les primes	(13 709)	-	-	-	(13 709)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus					
Recouvrement des réassureurs pour les sinistres	-	-	16 174	447	16 621
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement	-	-	(1 704)	(306)	(2 010)
	-	-	14 470	141	14 611
Résultat net des traités de réassurance détenus	(13 709)	-	14 470	141	902
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	-	-	452	-	452
Montants reconnus dans le résultat net	(13 709)	-	14 922	141	1 354
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	13 190	-	-	-	13 190
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges	-	-	(13 055)	-	(13 055)
	13 190	-	(13 055)	-	135
Solde à la fin de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	2 077	-	10 371	439	12 887

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

	2024				Total
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus		
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	2 635	-	7 381	250	10 266
Cession de réassurance sur les primes	(11 508)	-	-	-	(11 508)
Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus					
Recouvrement des réassureurs pour les sinistres	-	-	5 093	85	5 178
Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement	-	-	733	(37)	696
	-	-	5 826	48	5 874
Résultat net des traités de réassurance détenus	(11 508)	-	5 826	48	(5 634)
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance	-	-	261	-	261
Montants reconnus dans le résultat net	(11 508)	-	6 087	48	(5 373)
Flux de trésorerie					
Décaissement des primes cédées	11 469	-	-	-	11 469
Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges			(4 964)		(4 964)
	11 469	-	(4 964)	-	6 505
Solde à la fin de l'exercice					
Actif net au titre des traités de réassurance détenus	2 596	-	8 504	298	11 398

Le tableau suivant présente les revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance et les traités de réassurance inclus dans le résultat financier net :

	2025	2024
	\$	\$
Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance		
Intérêts capitalisés	(1 162)	(1 130)
Effet de la variation des hypothèses d'actualisation	(172)	(286)
	<u>(1 334)</u>	<u>(1 416)</u>
Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance		
Intérêts capitalisés	435	211
Effet de la variation des hypothèses d'actualisation	17	50
Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs	-	-
	<u>452</u>	<u>261</u>
	<u>(882)</u>	<u>(1 155)</u>

Intérêts capitalisés

Dégagement de l'effet de l'actualisation sur le passif au titre des sinistres survenus, correspondant à l'écoulement du temps, et reposant sur les taux prévus au terme de l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7 Actifs et passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance (suite)

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur l'estimation des sinistres engagés cumulatifs, incluant les sinistres survenus, mais non déclarés, ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour.

Comme l'exige la norme IFRS 17, lorsqu'elle établit les passifs au titre des sinistres survenus, la Société tient compte de la probabilité et de l'ampleur de l'expérience future devenant plus défavorable que prévu, ce qui se reflète dans l'ajustement pour le risque. En général, l'incertitude associée au coût final du règlement des réclamations est plus grande lorsque la réclamation est au stade initial de développement. Au fur et à mesure que les réclamations se développent, le coût final des réclamations devient plus certain.

La Société n'a pas divulgué d'informations sur l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de la période au cours de laquelle elle applique la norme IFRS 17 pour la première fois.

	Évolution du passif brut par année de survenance								
	Avant 2019 \$	2019 \$	2020 \$	2021 \$	2022 \$	2023 \$	2024 \$	2025 \$	Total \$
Provision initiale brute	80 165	9 723	10 687	7 672	13 346	12 069	16 400	23 260	
Évolution de la provision :									
Après 1 an	71 557	8 760	9 770	10 762	13 470	13 174	15 225		
Après 2 ans	66 531	8 639	9 922	11 119	13 697	13 016			
Après 3 ans	67 948	9 410	9 746	11 828	13 351				
Après 4 ans	67 531	9 872	10 153	11 977					
Après 5 ans	69 364	9 995	9 355						
Après 6 ans	63 378	9 705							
Après 7 ans	55 207								
Estimation des sinistres bruts	55 207	9 705	9 355	11 977	13 351	13 016	15 225	23 260	151 096
Sinistres payés	51 549	9 114	8 296	6 838	11 479	9 771	9 626	-	106 673
Sinistres non payés	3 658	591	1 059	5 139	1 872	3 245	5 599	23 260	44 423
Effet de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque non financier									(645)
Autres charges d'assurance non payées									3 356
Passif brut au titre des sinistres survenus									47 134

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Régimes de retraite

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la Société sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont responsables de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la Société participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En février 2024, une politique d'achat de rentes est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024. Cette politique d'achat de rentes a pour objectif de permettre la conversion des contrats de rentes « sans rachat des engagements » existants au 31 décembre 2023 en contrats de rentes « avec rachat des engagements » et ainsi procéder à un acquittement final des droits des participants visés conformément aux exigences de la Loi RCR et de son règlement. L'actif du régime a été réduit de la valeur du contrat de rentes assurées, et les obligations ont également été réduites de la valeur des obligations liées aux participants pour lesquels le contrat a été converti, soit 11 366 \$.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue son obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes aux fins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation et de la solvabilité a été effectuée en date du 31 décembre 2022. Les évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2025 sont en cours et seront finalisées en 2026. Les prochaines évaluations devront être produites en date du 31 décembre 2028.

	2025	2024
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies		
Obligation au début de l'exercice	24 503	33 794
Coût des services courants	870	914
Coût financier	2 527	1 074
Cotisations des participants	803	738
Pertes (gains) actuariels découlant des modifications des hypothèses	(1 257)	(348)
Prestations versées	(522)	(303)
Conversion des contrats de rentes	-	(11 366)
Obligation à la fin de l'exercice	<u>26 924</u>	<u>24 503</u>
	2025	2024
	\$	\$
Actif des régimes de retraite		
Juste valeur au début de l'exercice	21 827	29 779
Rendement des actifs du régime	2 676	2 227
Cotisations de l'employeur	802	752
Cotisations des participants	803	738
Prestations versées	(522)	(303)
Conversion des contrats de rentes	-	(11 366)
Juste valeur à la fin de l'exercice	<u>25 586</u>	<u>21 827</u>
Passif au titre des régimes de retraite	<u>(1 338)</u>	<u>(2 676)</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Régimes de retraite (suite)

	2025	2024
	\$	\$
Présenté à l'état consolidé de la situation financière :		
Passif au titre des régimes de retraite	(1 338)	(2 676)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2025	2024
	\$	\$
Au résultat net		
Coût des services courants	870	914
Frais d'administration des régimes	64	63
Intérêt net sur financement des régimes	129	190
Charge au résultat net	1 063	1 167

Aux autres éléments du résultat global

Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(278)	(1 343)
Pertes (gains) actuariels découlant des modifications dans les hypothèses - financières	(1 257)	(348)
Charge (économie) aux autres éléments du résultat global	(1 535)	(1 691)

Charge (économie) de l'exercice au résultat global

	(472)	(524)
--	--------------	--------------

Contributions prévues pour le prochain exercice

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 861 \$ (792 \$ en 2024) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées par la Société pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2025	2024
	%	%
Taux d'actualisation	5.00	4.65
Taux attendu d'augmentation des salaires	4.20	3.00

La table de mortalité utilisée en 2025 et en 2024 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

En raison de la nature à long terme des régimes de retraite, il existe des incertitudes liées à la constatation des soldes liés aux hypothèses retenues.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société estime qu'une variation de 1 % dans les hypothèses mentionnées ci-dessous aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies.

	2025	2024
	\$	\$
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(3 823)	(3 806)
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	1 388	1 367
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	5 072	5 007
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(1 196)	(1 189)
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	428	428

La durée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 17 ans (17 ans en 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 Régimes de retraite (suite)

L'actif des régimes de retraite est investi dans des fonds détenus par les régimes. Au 31 décembre, la répartition de l'actif est la suivante :

	2025	2024
	%	%
Placements cotés sur des marchés actifs		
Actions	49	49
Obligations	29	28
Immobilier	19	21
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2
Autres	1	-

9 Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts est répartie comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Impôt exigible (recouvrable)		
Exercice courant	1 926	4 991
	<u>1 926</u>	<u>4 991</u>
Impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaires	429	420
	<u>429</u>	<u>420</u>
Total de la charge d'impôts au résultat global	<u>2 355</u>	<u>5 411</u>

La charge d'impôts sur le résultat comprend l'impôt différé, lequel est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable à l'état de la situation financière.

Le taux d'imposition effectif de la Société diffère du taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cette différence résulte des éléments suivants :

	2025		2024	
	\$	%	\$	%
Impôt selon le taux de base	2 115	26.5	5 074	26.5
Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants :				
Revenus non imposables	(219)	(2.7)	(190)	(1.0)
Frais non déductibles	48	0.6	18	0.1
Autres	4	-	61	(0.3)
Charge d'impôts au résultat net	<u>1 948</u>	<u>24.4</u>	<u>4 963</u>	<u>25.9</u>
Charge d'impôts au résultat global	<u>407</u>		<u>448</u>	
Total de la charge d'impôts au résultat global	<u>2 355</u>		<u>5 411</u>	

L'évaluation de la probabilité du bénéfice imposable futur pour lequel les actifs d'impôt différé pourront être utilisés s'appuie sur l'expérience passée de la Société ainsi que sur les dernières prévisions budgétaires. Si une prévision positive du bénéfice imposable indique qu'il est probable qu'un actif d'impôts différés soit utilisé, plus particulièrement si cette utilisation n'est pas soumise à une longue période, cet actif d'impôts différés est généralement comptabilisé en entier.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives (suite)

	2024		
	Bâtisse	Mobilier- équipement	Total
	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	171	2	173
Modification au contrat	5	-	5
Amortissement de l'exercice	(39)	(2)	(41)
Solde à la fin de l'exercice	<u>137</u>	<u>-</u>	<u>137</u>

Obligations locatives

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

	2025	2024
	\$	\$
Moins d'un an	48	47
Entre un et cinq ans	72	117
	<u>120</u>	<u>164</u>

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Au 31 décembre 2025, la Société avait des engagements locatifs de 47 \$ (49 \$ en 2024) pour les contrats de location à court terme.

11 Immobilisations corporelles

	Terrain et bâtisse \$	Amélio- rations locatives \$	Mobilier- équipement \$	Informa- tique \$	Auto- mobiles \$	Total \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2024						
Coût	6 662	7	1 096	1 045	72	8 882
Amortissement cumulé	(2 122)	(1)	(908)	(816)	(28)	(3 875)
Valeur nette	<u>4 540</u>	<u>6</u>	<u>188</u>	<u>229</u>	<u>44</u>	<u>5 007</u>
Acquisitions	69	76	273	130	140	688
Dispositions	-	-	-	-	(44)	(44)
Amortissement de l'exercice	(258)	(45)	(115)	(292)	(26)	(736)
Solde au 31 décembre 2024	<u>4 351</u>	<u>37</u>	<u>346</u>	<u>67</u>	<u>114</u>	<u>4 915</u>
Solde au 31 décembre 2024						
Coût	6 731	83	1 369	1 175	140	9 498
Amortissement cumulé	(2 380)	(46)	(1 023)	(1 108)	(26)	(4 583)
Valeur nette	<u>4 351</u>	<u>37</u>	<u>346</u>	<u>67</u>	<u>114</u>	<u>4 915</u>
Acquisitions	61	47	106	247	87	548
Dispositions	-	-	-	-	(56)	(56)
Amortissement de l'exercice	(134)	(16)	(46)	(153)	(31)	(380)
Solde au 31 décembre 2025	<u>4 278</u>	<u>68</u>	<u>406</u>	<u>161</u>	<u>114</u>	<u>5 027</u>
Solde au 31 décembre 2025						
Coût	6 792	130	1 473	1 422	138	9 955
Amortissement cumulé	(2 514)	(62)	(1 067)	(1 261)	(24)	(4 928)
Valeur nette	<u>4 278</u>	<u>68</u>	<u>406</u>	<u>161</u>	<u>114</u>	<u>5 027</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 Immobilisations incorporelles

	Clientèle \$	Logiciel \$	Total \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2024			
Coût	5 460	748	6 208
Amortissement cumulé	(398)	(741)	(1 139)
Valeur nette	<u>5 062</u>	<u>7</u>	<u>5 069</u>
Acquisitions	-	40	40
Dispositions	-	(7)	(7)
Amortissement de l'exercice	(1 092)	(1)	(1 093)
Solde au 31 décembre 2024	<u>3 970</u>	<u>39</u>	<u>4 009</u>
Solde au 31 décembre 2024			
Coût	5 460	40	5 500
Amortissement cumulé	(1 490)	(1)	(1 491)
Valeur nette	<u>3 970</u>	<u>39</u>	<u>4 009</u>
Amortissement de l'exercice	(1 092)	(12)	(1 104)
Solde au 31 décembre 2025	<u>2 878</u>	<u>27</u>	<u>2 905</u>
Solde au 31 décembre 2025			
Coût	5 460	40	5 500
Amortissement cumulé	(2 582)	(13)	(2 595)
Valeur nette	<u>2 878</u>	<u>27</u>	<u>2 905</u>

13 Goodwill

La valeur comptable ainsi que la variation dans le goodwill se détaillent comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Solde au début de l'exercice	5 174	5 323
Variation	-	(149)
Solde à la fin de l'exercice	<u>5 174</u>	<u>5 174</u>

La variation du goodwill provient du regroupement d'entreprises en date du 1^{er} novembre 2023. Le prix d'acquisition a été ajusté en 2024.

Le goodwill ne présente aucune perte de valeur cumulée et n'est pas déductible à des fins fiscales.

Test de dépréciation

La Société effectue un test de dépréciation annuel pour le goodwill en date du 31 décembre. Le tableau suivant présente de façon sommaire le goodwill par UGT et le taux d'actualisation après impôts ayant utilisées dans le cadre du test de dépréciation annuel.

	Goodwill \$	Hypothèse Taux d'actualisation après impôts %
Assurance de dommage		
31 décembre 2025	5 174	13.5
31 décembre 2024	5 174	13.5

Dans le cadre des tests de dépréciation, la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation pour l'assurance de dommage a été réalisé par la détermination d'une juste valeur diminuée des coûts de sortie, qui vise à estimer le prix auquel une transaction normale visant la vente de l'UGT serait conclue entre des intervenants de marché en date d'évaluation et dans les conditions actuelles. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est également estimée par la Société en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, celle-ci reflétant les conditions du marché. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisqu'elle repose sur des données non observables, notamment des projections de flux de trésorerie actualisés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 Goodwill (suite)

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable sont celles qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie, le taux de croissance final et le taux d'actualisation. Les projections de flux de trésorerie établies dans le cadre du test de dépréciation sont basées sur des hypothèses représentant la meilleure estimation de la direction quant à l'ensemble des conditions économiques attendues sur la durée des projections. Les projections comprennent l'effet des contrats d'assurance en vigueur, ainsi que l'effet de renouvellement et nouvelles affaires ou des hypothèses portant sur leur rentabilité. Les projections de flux de trésorerie sont établies sur la base des prévisions financières budgétaires, approuvées par la direction de la Société, qui couvrent une période de trois ans.

Au-delà de cette période, une projection est effectuée par extrapolation des projections établies sur la base des prévisions financières budgétaires et par l'utilisation d'un taux de croissance qui est stable, sans toutefois excéder les perspectives attendues du marché propre à l'UGT. Le taux de croissance final pour l'assurance de dommage établi à 2,0% (3,0 % en 2024) est une hypothèse significative. Le taux d'actualisation après impôts présenté dans le tableau précédent fait référence au coût des fonds propres duquel est dérivé un coût moyen pondéré du capital, utilisé tel quel pour les fins de la méthode du test de dépréciation pour l'assurance de dommage. La valeur recouvrable de l'UGT au 31 décembre 2025 excède sa valeur comptable; aucune perte de valeur n'a donc été comptabilisée.

14 Créditeurs et frais courus

	2025	2024
	\$	\$
Société sous contrôle commun -		
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	1 100	-
Taxes de vente	538	499
Ristourne aux membres	6 201	-
Balance de prix de vente à payer	-	224
Autres fournisseurs et frais courus	433	249
	<u>8 272</u>	<u>972</u>

15 Parts sociales

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2025, la Société n'a aucune part sociale émise (aucune en 2024).

16 Parts privilégiées

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du Fonds de garantie Promutuel qui a un droit de rachat conformément à la *Loi sur les assureurs*, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune.

La Société n'a aucune part de catégorie « A » d'émission.

17 Réserve pour la ristourne communautaire

La Société a décidé de constituer une réserve pour la ristourne communautaire. Au cours de l'exercice 2025, la Société a affecté un montant net d'impôt de 163 \$ (408 \$ en 2024) à cette réserve. Au cours de l'exercice, la Société a déclaré et versé une ristourne communautaire nette d'impôt de 179 \$ (69 \$ en 2024) provenant de cette réserve. Un correctif totalisant 398 \$ a été apporté au cours de l'exercice 2025 pour présenter les affectations des exercices antérieurs nettes d'impôts.

18 Cumul des autres éléments du résultat global

	2025	2024
	\$	\$
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite	1 124	(411)
Impôts afférents	(295)	112
Cumul des autres éléments du résultat global	<u>829</u>	<u>(299)</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 Participations ne donnant pas le contrôle

Pourcentage des titres de participation détenu par les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle :

Filiale	% de participation		Lieu de l'établissement
	2025	2024	
Assurance Chaleur Ltée.	85	85	Nouveau-Brunswick
Aubé et Degrace Insurance Ltd.	85	85	Nouveau-Brunswick

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les filiales de la mutuelle n'ont déclaré aucun dividende (aucun en 2024) aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

L'information financière de la filiale d'Aubé Degrace insurance Ltd. est composée de :

	2025	2024
	\$	\$
État de la situation financière		
Trésorerie	240	175
Autres actifs à court terme	76	168
Actifs à long terme	65	85
Total des actifs	381	428
Passifs à court terme	153	218
Capitaux propres	228	210
Résultat global		
Revenus	665	579
Charges d'opérations, sauf amortissement	(631)	(537)
Amortissement	(21)	(14)
Impôt sur le résultat	(4)	(8)
Résultat après impôt	9	20
Résultat global	9	20

L'information financière de la filiale d'Assurance Chaleur Ltée. est composée de :

	2025	2024
	\$	\$
État de la situation financière		
Trésorerie	669	674
Autres actifs à court terme	483	390
Actifs à long terme	8 565	9 293
Total des actifs	9 717	10 357
Passifs à court terme	1 095	1 574
Passifs à long terme	7 562	7 507
Capitaux propres	1 060	1 276
Résultat global		
Revenus	2 488	2 055
Charges d'opérations, sauf amortissement	(1 955)	(1 646)
Amortissement	(912)	(882)
Impôt sur le résultat	110	137
Résultat après impôt	(269)	(336)
Résultat global	(269)	(336)

20 Gestion du capital

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers (AMF) exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 200 % (200 % en 2024), tandis que le TCM minimal prescrit est de 100 % et le TCM cible de surveillance est de 150 %. Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société respecte le niveau cible et les exigences de l'Autorité des marchés financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20 Gestion du capital (suite)

Au 31 décembre 2025, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Capital disponible	82 050	75 354
Capital requis	20 895	18 423
Excédent du capital disponible sur le capital requis	61 155	56 931
Capital excédentaire au niveau cible de la Société	40 260	38 508
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	393 %	409 %

21 Engagements et éventualités

A) Engagements

Voir la Note 10 pour le détail des engagements des contrats de location.

La Société est le bailleur pour des locaux dont les baux viennent à échéance le 31 mai 2027. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2025	2024
	\$	\$
Revenus de loyer		
Moins d'un an	41	40
Un an à deux ans	18	40
Plus de deux ans à trois ans	-	17
Total	59	97

En 2021, la Société s'est engagée à verser à Promutuel Investissement Stratégique S.E.C. un apport global de 950 \$ US à titre de participation au capital. De ce montant, la Société a investi un total de 772 \$ US au 31 décembre 2025 (631 \$ US en 2024). Selon les modalités de l'entente, la Société devra verser toute somme demandée de l'apport résiduel dans les 7 jours suivant un appel de versement. Le projet d'investissement s'étend sur une période de 10 ans, de telle sorte que la Société ne peut s'attendre à récupérer l'intégralité de son apport global avant la fin de cette période.

En 2024, la Société s'est engagée à verser au Fonds de croissance stratégique Promutuel S.E.C. un apport global de 6 000 \$. Selon les modalités de l'entente, le Fonds peut en tout temps demander à la Société de verser toute somme demandée de l'apport résiduel sous la réception d'un avis écrit spécifiant la date à laquelle le versement applicable est exigible. De ce montant, la Société a investi un total de 517 \$ au 31 décembre 2025 (aucun en 2024).

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

22 Charges afférentes aux activités d'assurance et autres frais

	2025	2024
	\$	\$
Coût des sinistres	60 805	46 501
Opérations	31 991	34 099
Taxes sur primes	3 111	2 991
Autres	8 423	887
	104 330	84 478
Charges afférentes aux activités d'assurance	96 021	77 563
Autres frais	8 309	6 915
	104 330	84 478

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23 Revenus et dépenses de placement et résultat financier net

Les tableaux suivants présentent les revenus et dépenses de placement :

	Exercice terminé le 31 décembre 2025		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts	-	207	207
Total des revenus de placement	-	207	207
Gains (pertes) sur disposition de placement	206	-	206
Gains (pertes) non réalisés sur placements	11 521	-	11 521
Total des gains (pertes) sur les placements	11 727	-	11 727
Total des revenus de placement	11 727	207	11 934
Honoraires	-	(5)	(5)
Total des dépenses de placement	-	(5)	(5)

	Exercice terminé le 31 décembre 2024		
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Total
	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts	-	329	329
Total des revenus de placement	-	329	329
Gains (pertes) sur disposition de placement	290	-	290
Gains (pertes) non réalisés sur placements	12 854	-	12 854
Total des gains (pertes) sur les placements	13 144	-	13 144
Total des revenus de placement	13 144	329	13 473
Honoraires	-	(5)	(5)
Total des dépenses de placement	-	(5)	(5)

24 Autres revenus

	2025	2024
	\$	\$
Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	707	536
Ristourne du réassureur	465	234
Autres	24	155
Revenus de location	41	40
	1 237	965

25 Autres frais

	2025	2024
	\$	\$
Frais informatiques et contributions versés à des parties liées	4 623	3 886
Frais de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	2 013	2 533
Ristourne communautaire	244	94
Autres frais non attribuables aux activités d'assurance	1 429	402
	8 309	6 915

26 Ristourne aux membres

Le conseil d'administration a déclaré une ristourne aux membres de 6 % (0 % en 2024) des primes gagnées pour un montant de 6 200 \$ (0 \$ en 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27 Information sur le résultat global

	2025	2024
	\$	\$
Le résultat global inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	16 036	15 870
Amortissement des immobilisations corporelles	380	736
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 104	1 093
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	40	41
Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles	6	-
Pertes sur disposition d'immobilisations incorporelles	-	7
Revenus de location	41	40

28 État consolidé des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2025	2024
Intérêts perçus	207	1 008
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	129	190
Taxes sur primes payées	3 270	2 882
Impôts exigibles (encaissés) payés	5 384	7 106

29 Juste valeur des instruments financiers

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie comportant trois niveaux :

- Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Actifs financiers évalués à la juste valeur :

	2025			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	-	123 431	17 662	141 093
	-	123 431	17 662	141 093
	2024			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	1	109 814	14 839	124 654
	1	109 814	14 839	124 654

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

Le tableau suivant présente le rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 pour les instruments comptabilisés à la juste valeur :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	14 839	12 593
Total des gains (pertes) comptabilisés :		
Résultat net	2 108	2 397
Acquisitions	715	344
Dispositions	-	(495)
Solde à la fin de l'exercice	17 662	14 839

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché;
- La juste valeur de la participation au capital dans Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel est établie en utilisant les plus récentes informations disponibles dans les états financiers pertinents et à l'aide d'une technique d'évaluation basée sur la valeur comptable net ajusté selon une approche de continuité d'exploitation;
- La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs et des créiteurs et frais courus est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

30 Concentration du risque d'assurance

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent dans la province de Québec et du Nouveau-Brunswick. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les revenus de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des revenus.

Les revenus des activités d'assurance par secteur d'activité sont les suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Particulier	26 609	24 592
Commercial	26 285	23 934
Automobile	52 543	47 632
Cautionnement	27	26
Total des revenus des activités d'assurance	<u>105 464</u>	<u>96 184</u>

31 Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite de ses activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 Gestion des risques (suite)

Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société assure et réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts liés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

	2025		2024	
	Incidence sur les contrats d'assurance Brut \$	Incidence nette de la réassurance Net \$	Incidence sur les contrats d'assurance Brut \$	Incidence nette de la réassurance Net \$
Hausse de 5 % du taux de sinistre				
Particulier	1 303	-	1 205	-
Commercial	1 291	-	1 175	-
Automobile	2 573	-	2 333	-
Caution	1	-	1	-
	5 168	4 275	4 714	4 004
Hausse de 1 % du taux de frais	1 076	855	997	801

Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 800 \$ (700 \$ en 2024) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 750 000 \$ (800 000 \$ en 2024) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

Risque de réserve

La Société est exposée au risque que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus figurant à l'état consolidé de la situation financière soient éventuellement insuffisants. Le risque quant à la provision en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque, quant à l'assurance responsabilité, est plus important.

Risques financiers

Les risques financiers les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers et des contrats d'assurance et de réassurance sont les suivants.

Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit est le risque de subir une perte si des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Contrats d'assurance et de réassurance

La Société prend les dispositions utiles pour s'assurer de la solvabilité des réassureurs avec lesquels elle traite. Ceux-ci sont agréés au Canada. La Société n'a connaissance d'aucune information qui l'inciterait à douter du recouvrement des sommes qui lui sont dues.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit sur l'actif au titre des traités de réassurance détenus s'élève à 12 887 \$ au 31 décembre 2025 (11 398 \$ au 31 décembre 2024).

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 Gestion des risques (suite)

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes de crédit attendues. Conséquemment, la valeur comptable inscrite à l'état consolidé de la situation financière pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2025, aucun actif financier ne représente 10% et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements détenus directement et détenus indirectement via les placements dans des sociétés en commandite et certains fonds.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2025	2024
	\$	\$
Cote de crédit		
AAA	3 909	3 497
AA	39 746	35 935
A	14 880	13 451
BBB	11 125	9 776
R-1	427	136
Non noté	3 874	4 087
Total	73 961	66 882

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :	2025	2024
	\$	\$
Cote de crédit		
P2	11 384	9 471
P3	4 404	4 200
Autre	1 202	1 161
Total	16 990	14 832

Provisions pour pertes de crédit attendues

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est non significative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers et les contrats d'assurance et de réassurance. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2025					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	7 734	-	-	-	-	7 734
	7 734	-	-	-	-	7 734
	Échéancier au 31 décembre 2024					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	473	-	-	-	-	473
	473	-	-	-	-	473

L'échéancier des passifs au titre des contrats d'assurance et des passifs au titre des traités de réassurance détenus s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2025					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs au titre des contrats d'assurance	40 836	8 164	5 501	4 193	-	58 694
Total	40 836	8 164	5 501	4 193	-	58 694

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 Gestion des risques (suite)

	Échéancier au 31 décembre 2024					Total
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs au titre des contrats d'assurance	31 595	7 486	4 492	4 389	-	47 962
Total	31 595	7 486	4 492	4 389	-	47 962

Les montants des passifs au titre des contrats d'assurance payables sur demande se détaillent comme suit :

	2025		2024	
	Montant payable sur demande	Valeur comptable	Montant payable sur demande	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Particulier	1 983	10 819	1 171	9 155
Commercial	2 225	19 155	1 798	12 720
Automobile	3 819	28 708	2 445	26 076
Cautions	2	12	1	11
Total	8 029	58 694	5 415	47 962

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt existe lorsque la Société possède un instrument financier, un contrat d'assurance ou un contrat de réassurance portant intérêt.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et aux traités de réassurance détenus.

Le tableau qui suit présente les détails de la sensibilité de la Société à une augmentation et à une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur le résultat net et les capitaux propres pour les éléments suivants :

	2025			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers	2 547	(2 547)	2 547	(2 547)
Contrats d'assurance	(641)	672	(641)	672
Traités de réassurance détenus	92	(94)	92	(94)
	1 998	(1 969)	1 998	(1 969)

	2024			
	Résultat net		Capitaux propres	
	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers	1 746	(1 746)	1 746	(1 746)
Contrats d'assurance	(571)	600	(571)	600
Traités de réassurance détenus	129	(134)	129	(134)
	1 304	(1 280)	1 304	(1 280)

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 Gestion des risques (suite)

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 2 875 \$ (1 730 \$ en 2024) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2025, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 211 \$ (126 \$ en 2024) du résultat net et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

Risque de marché boursier

Le risque lié au cours des actions est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2025, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat net et les capitaux propres de 3 758 \$ (3 233 \$ en 2024). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des effets défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

32 Opérations conclues avec les parties liées et avec les institutions du Groupe Promutuel

A) Opérations avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	2025		
	Adminis- trateurs	Cadres	Total
	\$	\$	\$
Avantages à court terme	185	2 058	2 243
Avantages postérieurs à l'emploi	-	145	145
	185	2 203	2 388
	2024		
	Adminis- trateurs	Cadres	Total
	\$	\$	\$
Avantages à court terme	171	2 045	2 216
Avantages postérieurs à l'emploi	-	158	158
	171	2 203	2 374

B) Opération avec les institutions du Groupe Promutuel

La Société est membre du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au Fonds de garantie Promutuel. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Les institutions du Groupe Promutuel ne sont pas des parties liées à la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32 Opérations conclues avec les parties liées et avec les institutions du Groupe Promutuel (suite)

La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 8.

Les autres transactions avec les institutions du Groupe Promutuel, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, incluant les opérations avec Promutuel Réassurance :

	2025	2024
	\$	\$
Cession de réassurance sur les primes	11 129	9 522
Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus	14 305	5 470
Charges afférentes aux activités d'assurance	10 313	10 466
Frais de placement	5	5
Revenus de placement	205	290
Autres	5 376	3 916

33 Évènements postérieurs à la clôture

Le 1^{er} janvier 2026, la Société s'est fusionnée avec Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale sous la dénomination sociale de Promutuel Côte-Est, société mutuelle d'assurance générale.



promutuelassurance.ca
